

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Vingt-quatrième session  
Paris, Siège de l'UNESCO (Salle IV)  
26 juin - 1<sup>er</sup> juillet 2000**

**Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire : Rapport de la réunion internationale d'experts sur la révision des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (Cantorbéry, Royaume-Uni, 10-14 avril 2000).**

## ANTECEDENTS

Lors de sa 23<sup>e</sup> session (Marrakech, Maroc, 29 novembre-4 décembre 1999), le Comité du patrimoine mondial a créé les groupes suivants et demandé qu'ils présentent les résultats de leurs travaux à la 24<sup>e</sup> session du Bureau :

Groupe d'étude stratégique sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial WHC-2000/CONF.202/8

**Réunion internationale d'experts sur la révision des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (Cantorbéry, Royaume-Uni, 10-14 avril 2000)** **Présent document WHC-2000/CONF.202/9**

Groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial WHC-2000/CONF.202/10

Groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial WHC-2000/CONF.202/11

La 23<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial a demandé à la réunion internationale d'experts sur la révision des *Orientations* d'étudier (i) la question d'un ensemble unifié de critères et des propositions de révision (ii) du paragraphe 65 (Transmission des évaluations par les organismes consultatifs aux États parties concernés) et (iii) du paragraphe 68 (Transmission des rapports sur l'état de conservation aux États parties concernés) des *Orientations*. A cette session, le Comité a remis au groupe d'étude stratégique des propositions de révision (iv) des paragraphes 113-116 des *Orientations* (Assistance internationale). Le Comité a demandé qu'il soit bien tenu compte des préoccupations exprimées lors des débats de la 23<sup>e</sup> session du Bureau, des délibérations de la 23<sup>e</sup> session du Comité, des résultats de l'évaluation de l'Assistance internationale, conformément à la résolution adoptée par la 12<sup>e</sup> Assemblée générale des États parties.

**Action requise :**

- (a) Le Bureau pourrait souhaiter approuver le rapport de la réunion d'experts.
- (b) Le Bureau pourrait également souhaiter convenir de l'approche générale et du processus de révision des *Orientations* suggérés à la **Section 2.H** du rapport de la réunion d'experts en adoptant la recommandation suivante :

"La 24<sup>e</sup> session du Bureau recommande que la 24<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial,

1. approuve le rapport de la réunion d'experts,
2. adopte le nouveau plan proposé pour les *Orientations* (**Section 3** du rapport),
3. envisage les modifications recommandées au contenu des *Orientations* figurant dans la **Section 4** du rapport. Ces modifications comprennent :
  - (i) la fusion des critères culturels et naturels proposés par la réunion d'Amsterdam et discutés lors de sessions suivantes du Bureau et du Comité (Recommandation 4d) ;
  - (ii) un nouvel examen des modifications proposées pour le paragraphe 65 des *Orientations* (Recommandation 5) ;
  - (iii) la révision du paragraphe 68 des *Orientations* (Recommandation 6g) ; et
  - (iv) les propositions de modification des paragraphes 113-116 des *Orientations* (Recommandation 8).
4. considère que les *Orientations* ainsi restructurées constitueront un cadre pour l'intégration des résultats des travaux du groupe d'étude stratégique sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, du groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial et du groupe de travail sur la représentation au sein du Comité, ainsi que toutes modifications résultant de cadres stratégiques futurs adoptés par le Comité. De ce fait, les révisions des *Orientations* doivent être envisagées dans le contexte des conclusions :
  - (a) du groupe d'étude stratégique sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (WHC-2000/CONF.202/8) ;
  - (b) du groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial (WHC-2000/CONF.202/9) ;
  - (c) du groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial (WHC-2000/CONF.202/10) ;
  - (d) du rapport sur l'évaluation de l'assistance internationale fournie dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial (C3E) (WHC-2000/CONF.202/13) ;
  - (e) du rapport de synthèse de la réunion intitulée "Paysages culturels : concept et mise en œuvre", Catane (Italie), 8-11 mars 2000 (WHC-2000/CONF.202/INF.10) ; et
  - (f) de la réunion d'experts sur l'authenticité et l'intégrité dans le contexte africain, Grand Zimbabwe (Zimbabwe), 26-31 mai 2000."

**REUNION INTERNATIONALE D'EXPERTS SUR LA REVISION DES  
ORIENTATIONS DEVANT GUIDER LA MISE EN ŒUVRE  
DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL**

**CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO  
EN COOPERATION AVEC LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI  
ET EN COLLABORATION AVEC ENGLISH HERITAGE**

**CANTORBERY, ROYAUME-UNI  
10 - 14 AVRIL 2000**

**RAPPORT FINAL**



*Une version électronique de ce rapport, en anglais et en français, est accessible sur Internet  
à l'adresse : <http://www.unesco.org/whc/canterbury/index.html>*

## **AVERTISSEMENT**

Rien dans ce document ne doit être considéré comme annulant ou affectant de manière négative les actuelles *Orientations* (WHC.99/2 MARS 1999) ou toute action passée du Comité du patrimoine mondial ou de son Bureau. De plus, toute proposition de modification aux *Orientations* identifiée dans ce document ne pourra devenir opérationnelle qu'après adoption par le Comité du patrimoine mondial.

## TABLE DES MATIERES

Page

### AVERTISSEMENT

<b>1.</b>	<b>RESUME</b>	1
<b>2.</b>	<b>RAPPORT DE LA REUNION D'EXPERTS</b>	
A.	Antécédents de la réunion d'experts	2
B.	But de la réunion d'experts	3
C.	Objectifs de la réunion d'experts	3
D.	Séance d'ouverture et adoption de l'ordre du jour	3
E.	Etude de l'efficacité des <i>Orientations</i> du point de vue d'un Etat partie, d'un gestionnaire de site et des organismes consultatifs	4
F.	Discussion plénière sur les publics visés, les utilisateurs et l'objet des <i>Orientations</i>	7
G.	Revue par les groupes de travail de propositions précédentes pour la révision des <i>Orientations</i> , identification des lacunes, répétitions et incohérences, et analyse des options pour chacune des sections des <i>Orientations</i>	8
H.	Processus recommandé pour l'examen du rapport de la réunion d'experts par la 24 <sup>e</sup> session du Bureau	9
I.	Clôture de la réunion d'experts	10
<b>3.</b>	<b>PROPOSITION DE NOUVEAU PLAN DES <i>ORIENTATIONS</i></b>	
I.	INTRODUCTION	12
II.	ETABLISSEMENT DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL	13
III.	PROTECTION ET CONSERVATION DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL	15
IV.	ASSISTANCE INTERNATIONALE	17
V.	ACTIVITES D'APPUI A LA <i>CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL</i>	18
<b>4.</b>	<b>RECOMMANDATIONS POUR DES MODIFICATIONS AU CONTENU DES <i>ORIENTATIONS</i></b>	20
<b>5.</b>	<b>ANNEXES</b>	
ANNEXE I	Liste des participants	
ANNEXE II	Discours de M. Alan Howarth, C.B.E., ministre de la Culture	
ANNEXE III	Commentaires préliminaires de M. Abdelaziz Touri, Président du Comité du patrimoine mondial	
ANNEXE IV	Remarques introductives de M. Mounir Bouchenaki, Directeur, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	
ANNEXE V	Ordre du jour	

ANNEXE VI Analyse de l'information sur l'assistance internationale actuellement présentée dans les *Orientations*

ANNEXE VII Proposition de nouveau texte sur l'assistance internationale pour la version révisée des *Orientations*

## 1. RÉSUMÉ

La réunion internationale d'experts pour la révision des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* a été approuvée par la 23<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial en 1999. L'objectif de la réunion d'experts était de proposer une révision générale des *Orientations*. Il a été demandé à la réunion d'experts de faire rapport sur ses travaux lors de la 24<sup>e</sup> session ordinaire du Bureau (cf. **Section 2 A à C** du présent rapport).

La réunion d'experts s'est tenue à Cantorbéry (Royaume-Uni) du 10 au 14 avril 2000. Elle était organisée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et English Heritage avec un financement fourni par le gouvernement du Royaume-Uni et le Fonds du patrimoine mondial. La réunion d'experts a rassemblé des spécialistes du patrimoine culturel et naturel venus des États parties de différentes régions du monde, un représentant du Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides, les organismes consultatifs (UICN, ICOMOS et ICCROM) et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Une liste des participants est jointe à ce rapport en **Annexe I**.

Les travaux de la réunion d'experts ont fait référence au groupe d'étude stratégique pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, au groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial et au groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial. Quelques membres de ces trois groupes ont participé à la réunion en tant qu'experts.

La réunion d'experts recommande au Bureau que les *Orientations* soient restructurées de manière logique, en revenant aux principes fondamentaux de la *Convention du patrimoine mondial*. Les *Orientations* doivent être simplifiées, rationalisées et présentées sous une forme plus accessible, avec une bonne partie des matériaux annexes, existants ou nouveaux, transformés en annexes et autre documentation (cf. **Section 2 D à G** de ce rapport).

La réunion d'experts propose un nouveau cadre général pour les *Orientations*, introduisant pour la première fois une section regroupée sur la protection et la conservation des biens du patrimoine mondial. Ils recommandent (cf. **section 3** de ce rapport) au Bureau que le nouveau plan des *Orientations* soit le suivant :

- I. INTRODUCTION
- II. ETABLISSEMENT DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
- III. PROTECTION ET CONSERVATION DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL
- IV. ASSISTANCE INTERNATIONALE
- V. ACTIVITES D'APPUI A LA *CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL*

La réunion d'experts recommande aussi un certain nombre de modifications du contenu des *Orientations* conformément à certaines recommandations du groupe d'étude stratégique et des deux groupes de travail (cf. **Section 4** de ce rapport).

Après une analyse des clauses existant dans les *Orientations* (cf. **Annexe VI**) la réunion d'experts a passé en revue le texte des *Orientations* concernant l'assistance

internationale et proposé un nouveau projet de texte révisé (cf. **Annexe VII**). Avec l'accord du Président du Comité du patrimoine mondial, ce texte a été immédiatement transmis à C3E qui effectue l'évaluation de l'assistance internationale.

## 2. RAPPORT DE LA REUNION D'EXPERTS

### A. Antécédents de la réunion d'experts

Lors de sa 23<sup>e</sup> session (juillet 1999) le Bureau du Comité du patrimoine mondial a accepté la proposition présentée par l'observateur du Royaume-Uni d'organiser au premier semestre 2000 une réunion internationale d'experts pour unifier les propositions de révision et de réorganisation des *Orientations* en 2000.

Lors de la 23<sup>e</sup> session du Comité en novembre/décembre 1999, la réunion d'experts a été officiellement constituée et on lui a demandé de présenter les résultats de sa réunion au Bureau en juin 2000 (paragraphe VI.16 du rapport 1999 du Comité).

L'observateur du Royaume-Uni a informé le Comité des buts, objectifs et résultats attendus de la réunion d'experts comme indiqué ci-dessous. Une annonce de la réunion ainsi qu'un ordre du jour provisoire ont alors été envoyés à tous les membres du Comité. L'observateur du Royaume-Uni "a indiqué que la réunion n'avait pas pour but de récrire les *Orientations* mais de travailler à la place sur des questions de remaniement pour que la version soit plus facile à utiliser". (Paragraphe XIII.7 du Rapport 1999 du Comité).

À la suite de longues discussions (cf. section XIII du rapport 1999 du Comité), le Comité a aussi décidé "d'aborder la question de l'unification des critères" et la possibilité de révision des paragraphes 65 (Procédure et calendrier pour le traitement des propositions d'inscription) et 68 (Suivi réactif) à la réunion d'experts de Cantorbéry pour examen.

Lors de la 23<sup>e</sup> session du Comité en novembre/décembre 1999, un **Groupe d'étude stratégique sur la mise en œuvre de la *Convention*** a également été créé. Et, comme suivi de la résolution de la 12<sup>e</sup> Assemblée générale (octobre 1999) sur la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour l'établissement d'une liste équilibrée et représentative du patrimoine mondial, deux groupes de travail du Comité ont été créés en janvier 2000 – un **Groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial** et un **Groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial**.

Le groupe d'étude stratégique et les deux groupes de travail du Comité du patrimoine mondial préparent actuellement des rapports qui comprendront probablement un certain nombre de propositions pour la révision des *Orientations*. D'autres recommandations présentées par le groupe d'étude et les groupes de travail pourraient, si elles sont adoptées par le Comité, exiger certaines modifications des *Orientations*.

Les rapports et recommandations des trois groupes et le rapport de la réunion d'experts de Cantorbéry feront l'objet de discussions lors de la 24<sup>e</sup> session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (Siège de l'UNESCO, Paris, 26 juin-

1<sup>er</sup> juillet 2000). Le Bureau préparera à son tour des recommandations à soumettre à la 24<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (Cairns, Australie, 27 novembre-2 décembre 2000).

## **B. But de la réunion d'experts**

Le but de la réunion d'experts de Cantorbéry était de proposer une révision générale des *Orientations* afin de les rendre plus rationnelles et plus accessibles.

## **C. Objectifs de la réunion d'experts**

Les objectifs de cette réunion étaient :

- (1) d'identifier et de définir les publics visés par les *Orientations* ;
- (2) de passer en revue les précédentes propositions de révision des *Orientations* ;
- (3) d'identifier les lacunes, répétitions et incohérences des *Orientations* en fonction de quatre thèmes, savoir :
  1. identification/évaluation/proposition d'inscription/inscription,
  2. gestion/surveillance/soumission de rapport/ inscription sur la liste en péril/exclusion,
  3. assistance internationale,
  4. renforcement de la sensibilisation au patrimoine mondial, y compris mise en valeur sur le site.
- (4) sur la base des points (1) à (3) ci-dessus, de recommander pour les *Orientations* une structure, un contenu et un format nouveaux ;
- (5) de présenter des recommandations sur la présentation future des *Orientations* afin de les rendre plus accessibles ;
- (6) de suggérer tous travaux complémentaires nécessaires (ainsi qu'un calendrier et une attribution de responsabilités) ; et
- (7) de préparer un rapport contenant des recommandations spécifiques pour examen par la 24<sup>e</sup> session du Bureau du Comité du patrimoine mondial en 2000.

## **D. Séance d'ouverture et adoption de l'ordre du jour**

Le Professeur Michael Wright, Principal de Christ Church University College, Cantorbéry, a souhaité la bienvenue aux participants de la réunion d'experts. M. Nigel Pittman (Department of Culture, Media and Sport, Royaume-Uni) a ensuite déclaré la réunion ouverte et a lu le discours de bienvenue de l'honorable Alan Howarth, ministre de la Culture (cf. **Annexe II**). Le Président du Comité du patrimoine mondial, M. Abdelaziz Touri, a ensuite présenté des commentaires préliminaires sur l'essentiel des antécédents de cette réunion (cf. **Annexe III**). La réponse de M. Mounir Bouchenaki, Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, est incluse en **Annexe IV**.

La réunion d'experts a adopté l'ordre du jour (cf. **Annexe V**) et a nommé par acclamation Mme Karen Kovacs (États-Unis d'Amérique) rapporteur de la réunion.

La séance d'ouverture de la réunion d'experts a été présidée par M. Nigel Pittman. Toutes les autres séances de cette réunion ont été présidées par le Dr Christopher Young (English Heritage).

### **E. Examen de l'efficacité des *Orientations* du point de vue d'un État partie, d'un gestionnaire de site et des organismes consultatifs**

#### État partie

Le Dr Christina Cameron (Canada) a exprimé le point de vue d'un État partie sur l'efficacité des *Orientations*. Les *Orientations* ont d'abord été une déclaration de principe destinée à aider le Secrétariat et les organismes consultatifs dans l'application de la *Convention*. Avec le temps, elles sont devenues un document général de référence. La procédure de modification des *Orientations* était erronée. Au cours des années, les résultats des réunions d'experts et autres révisions ont été ajoutés selon les circonstances. Il en a résulté de longues sections sur certains points particuliers (par exemple les villes du XX<sup>e</sup> siècle) de sorte que les *Orientations* ont été tout à fait déséquilibrées. Le manque de temps pour la discussion des révisions durant les réunions du Comité y a également contribué. Il était nécessaire d'instituer un cycle périodique de révision, prévoyant un temps suffisant pour une discussion appropriée des politiques par le Comité.

Le Dr Cameron s'est ensuite interrogée sur l'efficacité des *Orientations* pour un État partie dans le contexte international. Les *Orientations* étaient difficiles à utiliser car :

- elles n'étaient pas organisées de manière logique ;
- elles comportaient trop d'informations détaillées dans certains domaines et trop peu dans d'autres ;
- l'information était difficile à trouver, de sorte que certaines instructions utiles (par exemple le paragraphe 63 sur la production d'une déclaration justifiant l'inscription) n'étaient pas suivies ;
- les *Orientations* ne sont pas respectées dans certains cas (par exemple l'appel à des experts extérieurs si nécessaire) ;
- elles n'avaient pas de cohérence interne ;
- certaines parties nécessitaient une expansion et une clarification (par exemple le paragraphe 68 sur le suivi réactif, le paragraphe 80 sur l'inscription sur la Liste du patrimoine en péril) ;
- un programme de formation sur l'utilisation des *Orientations* était nécessaire ;
- il fallait donner des définitions plus claires des termes, définitions qui pourraient être rassemblées dans un glossaire.

Dans le contexte national, les *Orientations* présentaient également des difficultés :

- leur terminologie était compliquée ;
- on utilisait souvent des versions dépassées ;
- on n'y trouvait que peu de conseils pour les gestionnaires de sites ;
- les règles sur la manière de traiter les extensions de sites n'étaient pas claires ;
- elles n'exprimaient pas clairement ce qui est nécessaire pour l'étude comparative d'un site faisant l'objet d'une proposition d'inscription ;
- il fallait mettre au point un meilleur cycle de révision des *Orientations*.

En conclusion, elle a déclaré que la réunion de Cantorbéry devait :

- restructurer les *Orientations* dans un ordre logique ;
- identifier les lacunes et proposer de nouvelles sections pour les *Orientations* ;
- revoir sensiblement le texte des *Orientations* ;
- renvoyer une bonne partie du contenu à des documents d'accompagnement ou des annexes ;
- mettre au point un processus officiel de modification des *Orientations*.

### Gestionnaire de sites

Le Dr Christopher Young (English Heritage) s'est adressé à la réunion d'experts en tant qu'ancien gestionnaire du Mur d'Hadrien – un des biens de patrimoine mondial du Royaume-Uni. Il a considéré les *Orientations* comme un document profondément frustrant, surtout lorsqu'il est appliqué à un vaste site appartenant à de nombreux propriétaires comme le Mur d'Hadrien. Il a rappelé que lorsque English Heritage avait eu besoin de préparer un plan de gestion pour le site, il avait commencé par lire l'article 5 de la *Convention* et les *Orientations*. Il a fait remarquer que si le paragraphe 24(b)(ii) des *Orientations* traitait de l'objectif de la gestion, il n'y avait dans les *Orientations* aucune indication sur la manière de préparer un plan de gestion. Cela indiquait bien que les *Orientations* se concentraient presque essentiellement sur l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Dr Young a souligné que le Comité du patrimoine mondial devait donner plus d'indications sur la manière de gérer les biens du patrimoine mondial.

### Organismes consultatifs

Le représentant de l'UICN a fait plusieurs brèves remarques générales, comparant l'approche du Comité du patrimoine mondial à propos des *Orientations* à celle d'un pâtissier qui "n'oserait pas sortir son gâteau du four". Il a déclaré que l'UICN préférerait la théorie du "big bang" par opposition à la théorie des "nombreuses petites modifications" utilisée par la *Convention*, affirmant que la théorie des "nombreuses petites modifications" ne conduit qu'à la confusion. L'UICN préférerait voir mettre en œuvre des modifications rapides et efficaces. Il a utilisé l'acronyme KISFOR ("Keep It Simple and Focused on Results") pour illustrer l'idée que les *Orientations* doivent être claires, concises et faciles à utiliser. L'UICN estime qu'en révisant les *Orientations*, le groupe doit cibler ses principaux utilisateurs plutôt que chercher à tout apporter à tout le monde. Il a également mentionné que les révisions devaient se concentrer sur l'application des *Orientations*, en particulier concernant les problèmes majeurs tels que le nombre de propositions d'inscription présentées. Ces recommandations spécifiques comprenaient :

- la nécessité d'unifier les critères de proposition d'inscription de biens naturels et culturels ;
- un lien plus fort entre intégrité et authenticité ;
- un changement du centre d'intérêt, pour passer des inscriptions à la gestion, et la nécessité pour les *Orientations* de refléter ce changement – surtout en ce qui concerne la durabilité et la préservation de la biodiversité ;

- une utilisation plus fréquente des inscriptions en série ;
- une utilisation plus efficace des listes indicatives.

Pour finir, le représentant de l'UICN a déclaré que le groupe d'experts devait viser à présenter les changements proposés pour les *Orientations* au Comité, lors de la réunion de Cairns (Australie) en novembre/décembre 2000.

Le représentant de l'ICCROM a estimé que la perspective de l'ICCROM était peut-être un peu différente de celle des autres organismes consultatifs du fait qu'il jouait généralement un rôle après l'inscription. Cela dit, il a noté qu'il fallait autant critiquer la non-application des *Orientations* par le Comité que les *Orientations* elles-mêmes.

L'ICCROM a estimé que l'essentiel du problème des *Orientations* provenait du fait qu'il s'agit d'un objet statique visant une cible mouvante et qui doit donc être assez souple pour admettre les changements sans avoir à changer lui-même sans arrêt. Il a poursuivi en disant que les *Orientations* devaient guider la procédure d'une manière plus logique et suivant un "cycle de conservation". Il a noté la nécessité d'établir des liaisons dans l'ensemble du système. Il a également affirmé que les *Orientations* devaient souligner plus fortement les responsabilités postérieures à l'inscription telles que la gestion. Il a conclu en disant qu'en plus de l'identification des lacunes et des incohérences dans les *Orientations*, le groupe d'experts devait aussi aborder les questions suivantes :

- comment seront mises en œuvre les modifications des *Orientations* identifiées par le groupe de travail ;
- la forme de tout nouveau support et de toute formation indispensable qui pourrait en résulter ;
- le fait que les importantes questions sous-jacentes auxquelles les *Orientations* tentent de répondre ne sont pas claires.

Le représentant d'ICOMOS a convenu qu'il fallait sérieusement rationaliser les *Orientations* et il a déclaré qu'il ne fallait pas compter y trouver des formations très détaillées. Il a également déclaré que les *Orientations* ne devaient pas être trop prescriptives et devaient conserver une plus grande souplesse. Il a estimé qu'il devrait exister un format permettant une évolution continue.

### Discussion générale

L'expert des États-Unis a rappelé au groupe d'experts qu'il devait veiller, lors de l'utilisation d'annotations et d'annexes dans les *Orientations*, à ce que tous ces documents référencés et se voient accorder une autorité égale. Elle a pris l'exemple de la CITES pour montrer ce qui peut se produire quand les annotations manquent de rigueur.

Le représentant du Secrétariat de la Convention de Ramsar a exprimé son accord sur le fait que les *Orientations* ne devaient pas essayer d'être une panacée universelle. Il a comparé les *Orientations* au texte du même ordre produit pour la Convention de Ramsar. Il a signalé que Ramsar remplaçait son précédent manuel de l'utilisateur par des ensembles d'informations destinés à des publics spécifiques. Il a également mentionné que Ramsar utilisait largement son site Internet à cet égard et a reconnu que le site du Centre du patrimoine mondial pourrait remplir une bonne part des

fonctions envisagées, en particulier en ce qui concerne la diffusion d'informations au public en général et aux nouveaux praticiens. Il a finalement ajouté que les *Orientations* qui comprennent des études de cas sur la mise en œuvre étaient particulièrement utiles.

Le représentant du Brésil a noté que si le Comité choisissait d'utiliser Internet pour diffuser l'information au public, il serait essentiel de veiller à ce que le site Web soit mis à jour correctement. L'ICCROM a noté l'importance de conserver des documents d'orientation sur papier, certains pays n'étant pas bien reliés à Internet.

Enfin, l'UICN a souligné l'émergence de quatre thèmes pour la restructuration des *Orientations*, apparus en cours de discussion :

1. des directives plus simples et plus faciles,
2. un déroulement plus logique,
3. une plus forte concentration sur la période postérieure à l'inscription,
4. l'adaptabilité pour l'avenir.

#### **F. Discussion plénière sur les publics visés, les utilisateurs et l'objet des *Orientations***

Le document de discussion produit par le Centre du patrimoine mondial (cf. <http://www.unesco.org/whc/canterbury/index.html>) a identifié comme suit les publics potentiels visés :

- le Comité du patrimoine mondial
- le Bureau du patrimoine mondial
- le Centre du patrimoine mondial
- les États parties à la Convention
- les gestionnaires et propriétaires de biens du patrimoine mondial
- le personnel au siège et hors siège de l'UNESCO
- d'autres Secrétariats de Conventions
- l'industrie du tourisme
- les formateurs et éducateurs
- les universitaires et chercheurs
- le grand public

Il a été noté que l'éventail des publics potentiels était très large et qu'il ne semblait pas possible de répondre à tous ces besoins avec un seul document. L'expert de la Hongrie a suggéré que les *Orientations* devaient se concentrer uniquement sur les cinq premiers groupes, qui représentaient les principaux organismes engagés dans la mise en œuvre de la Convention.

Il a été répondu à cette proposition que les *Orientations* devaient se concentrer sur les groupes 1 à 4. Les autres groupes exigeaient des informations d'une nature différente. Les gestionnaires de sites en particulier auraient besoin de bien autre chose que du contenu potentiel des *Orientations*. Il a été souligné que les gestionnaires de sites jouaient un rôle essentiel dans l'application de la Convention, qui est en grande partie fondée sur les sites.

Il a également été noté que la forme revêtue par les *Orientations* était significative dans ce contexte. Le représentant de l'ICOMOS a suggéré que les *Orientations* devaient être un document comportant peu de pages, fixant les principes essentiels et appuyé par d'autres documents. L'expert du Canada a déclaré que la Convention du patrimoine mondial concernait les sites et les biens et devait définir les principes généraux à l'intention des gestionnaires de sites. L'expert du Japon a déclaré que le principal objet des *Orientations* était d'assister le Comité et le Bureau.

Le Président du Comité a déclaré que les gestionnaires de sites devaient être inclus dans les publics visés car ils sont responsables du fonctionnement des sites au jour le jour. L'expert de l'Australie a rappelé que l'article 6 de la *Convention* rend clairement essentielle l'inclusion des gestionnaires de sites. L'expert du Zimbabwe a rappelé que cela deviendrait encore plus évident avec la mise en œuvre de la procédure de rapport périodique.

En résumé, la réunion d'experts a noté qu'il existait actuellement un très vaste éventail d'utilisateurs des *Orientations*. La réunion d'experts a conclu que les révisions apportées aux *Orientations* devaient être faites essentiellement pour les utilisateurs principaux, à savoir les États parties à la *Convention du patrimoine mondial*, les membres du Comité du patrimoine mondial et de son Bureau, les organismes consultatifs du Comité du patrimoine mondial (ICOMOS, UICN et ICCROM), le Secrétariat de l'UNESCO et les partenaires pour la gestion des sites. Il a été admis que les partenaires pour la gestion des sites auraient besoin de directives supplémentaires, en complément de ce qui pourrait être fourni dans les *Orientations*.

**G. Revue par les groupes de travail de propositions précédentes pour la révision des *Orientations*, identification des lacunes, répétitions et incohérences, et analyse des options pour chacune des sections des *Orientations***

La réunion d'experts a analysé les présentes *Orientations* (WHC.99/2 MARS 1999) en groupes de travail, selon les thèmes suivants :

- Introduction (propositions présentées par Christina Cameron (Canada) ;
- Identification/ évaluation/ proposition d'inscription/ inscription (Président : Dawson Munjeri (Zimbabwe) et Rapporteur : Nobuco Inaba (Japon) ;
- Gestion/suivi/soumission de rapport/inscription sur la liste en péril/retrait (Président :Kevin Keeffe (Australie) et Rapporteur : José Pedro de Oliveira Costa (Brésil)) ;
- Assistance internationale (Président : Janos Jelen (Hongrie) et Rapporteur : Ahmed Fahmy (Egypte)) ;
- Sensibilisation au patrimoine mondial, y compris mise en valeur sur le site (discutée par tous les groupes de travail et en réunion plénière).

À la suite des discussions au sein de chacun des groupes de travail, la réunion d'experts a constaté l'existence de nombreuses incohérences, lacunes et contradictions dans les *Orientations*. La réunion d'experts a décidé que les *Orientations* existantes ne répondaient pas à tous les besoins de ceux qui mettent en œuvre la *Convention* aux niveaux international, régional, national et des sites. La réunion d'experts a également estimé qu'il se trouve dans les *Orientations* un grand nombre de clauses excellentes

qui ne sont pas mises en œuvre et appliquées, bien souvent parce qu'elles ne sont pas facilement accessibles dans le texte. La réunion d'experts a conclu à la nécessité d'une restructuration logique et d'un élargissement des *Orientations*.

La réunion d'experts a également estimé qu'une fois restructurées, les *Orientations* fourniraient un cadre nécessaire pour y inclure les résultats des travaux du groupe d'étude stratégique sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, du groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial et du groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité, ainsi que toutes modifications résultant de cadres stratégiques futurs adoptés par le Comité.

La réunion d'experts a conclu que la restructuration logique et l'expansion des *Orientations* exigeront :

- (1) **le retour aux principes fondamentaux définis dans la *Convention du patrimoine mondial***, en tenant compte des éléments fonctionnels clés au sein des *Orientations* actuelles ;
- (2) **une revue périodique des *Orientations***, liée au plan stratégique que le Comité pourra adopter et aux cycles de rapport périodique (cycle de six ans) ;
- (3) **la simplification des *Orientations* par le renvoi d'une bonne partie des informations d'appoint dans les annexes et autres documents accessoires** ;
- (4) **la suppression des additions et la rationalisation de l'organisation des clauses restants** ;
- (5) **la révision et la présentation des *Orientations* dans un langage clair et simple avec utilisation de tableaux, graphiques et illustrations** ;
- (6) **l'établissement d'un index clair et complet des *Orientations*** ;
- (7) **la publication des *Orientations* en anglais et en français ainsi que dans d'autres langues (espagnol, etc.)** ;
- (8) **la production de guides illustrés pour la gestion et de réponses aux questions les plus fréquentes (Foire Aux Questions)** ;
- (9) **la mise en place d'un système de gestion pour la période transitoire entre les *Orientations* actuelles et les *Orientations* nouvelles.**

#### **H. Processus recommandé pour l'examen du rapport de la réunion d'experts par la 24<sup>e</sup> session du Bureau**

La réunion d'experts propose que la 24<sup>e</sup> session du Bureau recommande à la 24<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial qui se tiendra en décembre 2000 :

1. d'adopter le nouveau plan proposé pour les *Orientations* (**Section 3** de ce rapport), et
2. d'envisager les modifications recommandées au contenu des *Orientations* qui figurent à la **Section 4** de ce rapport. Il est recommandé que cette étude soit faite dans le contexte des conclusions :
  - (a) du groupe d'étude stratégique sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;
  - (b) du groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial ;
  - (c) du groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial ;
 ainsi que :
  - (d) du Rapport sur l'évaluation de l'assistance internationale (C3E) ;
 des rapports des réunions d'experts ;
  - (e) du rapport de la réunion sur " Paysages culturels : concept et mise en œuvre ", Catane (Italie), 8-11 mars 2000 ; et
  - (f) de " Authenticité et intégrité dans le contexte africain ", Great Zimbabwe (Zimbabwe), mai 2000.

## **I. Clôture de la réunion d'experts**

Au nom du Directeur du Centre du patrimoine mondial, M. Van Hooff a remercié le gouvernement du Royaume-Uni de son hospitalité et de l'organisation de la réunion d'experts.

Notant qu'au cours des dernières semaines certains avaient suggéré que cette réunion était prématurée et devait être repoussée, il a souligné que les discussions et les résultats de la réunion montraient l'opportunité de cette réunion. Il a fait allusion au processus dynamique nécessaire pour réviser les *Orientations* avec l'apport de la réunion d'experts ainsi que du groupe d'étude stratégique et des deux groupes de travail du Comité du patrimoine mondial. En dépit de l'efficacité réputée des réunions d'experts, ces travaux devaient à présent cesser de manière temporaire, en attendant que la 24<sup>e</sup> session du Comité parvienne à une décision sur les propositions de révision des *Orientations*.

M. Van Hooff a remercié le Président de la réunion d'experts, le Dr Christopher Young (English Heritage) et son Rapporteur, Mme Karen Kovacs (États-Unis). Il a également remercié Mme Annabel Benoit (English Heritage) pour toute son assistance dans l'organisation de la réunion d'experts en coopération avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour finir, il a remercié les interprètes qui ont travaillé avec le groupe tout au long de cette réunion.

Le Dr Christopher Young a clôt la séance en remerciant tous les participants de leur contribution à la réunion d'experts. Il a également remercié les interprètes et a souhaité un bon retour à chacun.

### 3. PROPOSITION DE NOUVEAU PLAN DES *ORIENTATIONS*

N° des paragraphes correspondants  
dans les *Orientations* existantes  
(WHC.99/2 MARS 1999) et  
nouveaux paragraphes nécessaires

#### I. INTRODUCTION

##### A. OBJET DES *ORIENTATIONS*

Publics visés et utilisateurs des <i>Orientations</i>	<b>Nouveau</b>
Principes et procédures guidant la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	<b>4, 5</b>
Processus appuyant la prise de décision	<b>4, 5</b>

##### B. INTRODUCTION A LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

Objet	<b>1, 2</b>
Principes généraux	<b>6</b>

##### C. DEFINITION DU PATRIMOINE MONDIAL

" Valeur universelle exceptionnelle "	<b>Nouveau</b>
[NB : Référence à l'article 12 de la <i>Convention</i> et comparaison avec l'importance nationale ou régionale]	
Définition du patrimoine mondial	<b>23 &amp; 43</b>
[NB : Référence aux articles 1 et 2 de la <i>Convention</i> ]	

##### D. ROLE DES ETATS PARTIES, DES ORGANISMES CONSULTATIFS, DU SECRETARIAT, DES PARTENAIRES POUR LA GESTION DES SITES ET AUTRES PARTENAIRES

États parties	<b>3</b>
Ratification de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	<b>Nouveau</b>
<u>Annexe 1 : Modèle de ratification /acceptation</u>	
Obligations selon la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	<b>129-134</b>
Assemblée générale des États parties	<b>126 (b-d)</b>
Comité du patrimoine mondial	<b>126 (e-f)</b>
Bureau du Comité du patrimoine mondial	<b>126 (e)</b>
Organismes consultatifs	<b>Nouveau</b>
ICCROM	
ICOMOS	
UICN	
Secrétariat du Comité du patrimoine mondial	<b>Nouveau</b>
[NB : Centre du patrimoine mondial et autres secteurs et bureaux hors siège de l'UNESCO]	
Partenaires pour la gestion des sites	<b>Nouveau</b>
Autres partenaires	<b>139</b>

N° des paragraphes correspondants  
dans les *Orientations* existantes  
(WHC.99/2 MARS 1999) et  
nouveaux paragraphes nécessaires

Autres conventions et recommandations **139**

Autres organismes **139**

## II. ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

### A. CRITERES POUR L'INCLUSION DE BIENS DANS LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Critères culturels et naturels combinés pour l'inscription de biens dans la liste du patrimoine mondial **Nouveau, 18, 24 & 44**

[NB : Combinaison des critères comme suggéré au tableau 2 du rapport d'Amsterdam, 1998]

Introduction générale à l'intégrité et l'authenticité **Nouveau**

**Nouvelle Annexe 2 : Authenticité et intégrité en rapport avec la Convention du patrimoine mondial [NB : avec le texte du Document de Nara sur l'authenticité et la Recommandation de La Vanoise concernant l'intégrité**

### B. STRATEGIE MONDIALE POUR UNE LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EQUILIBREE ET REPRESENTATIVE

Introduction à la stratégie mondiale pour une liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative **Nouveau**

**Nouvelle Annexe 3 : Typologie des biens [NB : à établir pour les biens culturels et naturels en y incluant les textes existants sur les villes, paysages culturels (références croisées dans le texte) aussi bien que les textes des groupes d'experts sur les canaux, itinéraires, etc.]**

**Nouveau**

Principes d'évaluation comparative  
[NB : À fournir par les organismes consultatifs]

[NB : En attente des résultats du groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial]

### C. LISTES INDICATIVES

**7 & 8**

Listes indicatives

**NB** : Référence à l'article 11 de la *Convention*, référence aux évaluations comparatives ci-dessus, obligatoires pour les biens

N° des paragraphes correspondants  
dans les *Orientations* existantes  
(WHC.99/2 MARS 1999) et  
nouveaux paragraphes nécessaires

culturels et naturels – en attente du résultat du groupe de travail  
sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial]

Annexe 4 : Format standard de soumission d'une liste  
indicative

Harmonisation régionale des listes indicatives

**94 (b) & nouveau**

[NB : En attente des résultats du groupe de travail sur la  
représentativité de la Liste du patrimoine mondial

**D. PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS SUR LA LISTE  
DU PATRIMOINE MONDIAL**

**64**

Format et contenu des propositions

Annexe 5 : Format pour la proposition d'inscription de biens  
culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial et,  
nouveau, Conditions standard de format des propositions

**24 b(i),  
44 b(i) (ii) (iii) (iv) (vii)**

Conditions d'intégrité, critères d'authenticité

[NB : Harmonisation des paragraphes 24 b et 44 b]

**12**

Arguments justificatifs et évaluation comparative

**17, 21 & 11**

Règles de gestion

[NB : Y compris référence aux mécanismes et plans de  
protection et de gestion, zones tampon, protection juridique]

Propositions d'inscription communes

**16**

Propositions d'inscription en série

**19 & 20**

Propositions d'inscription par étape

**Nouveau**

Extensions

**66**

Représentation de propositions d'inscription

**Nouveau**

**24b(i), 44b (vi)**

Nouvelle Annexe 6 : Clauses de protection et de gestion des  
biens proposés et inscrits [NB : doit comprendre la protection  
juridique et/ou contractuelle (législation), la protection  
traditionnelle, les mécanismes de gestion, les mécanismes de  
planification, la planification de gestion et de préservation, les  
zones tampon (17), les limites, l'ouverture au public]

Nouvelle Annexe 7 : Procédure et calendrier révisés pour le  
traitement des propositions [NB : Y compris l'indication claire  
des dates limites pour le renvoi, l'examen différé, la  
représentation et le rejet]

**67- 67**

N° des paragraphes correspondants  
dans les *Orientations* existantes  
(WHC.99/2 MARS 1999) et  
nouveaux paragraphes nécessaires

E. EVALUATION DES BIENS PROPOSES POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL	<b>57 &amp; 63</b>
Directives résumées pour l'évaluation et l'examen des propositions <u>Nouvelle Annexe 8 : Procédure d'évaluation de l'UICN et d'ICOMOS</u>	
F. INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL	<b>57 &amp; 63</b>
Décision par le Comité du patrimoine mondial	<b>Nouveau</b>
Notification de l'inscription à l'État partie	<b>Nouveau</b>
Conseils aux Etats parties à la suite de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial	<b>135-136</b>
Publication de la Liste du patrimoine mondial	
G. ARCHIVAGE ET DOCUMENTATION DES PROPOSITIONS	<b>Nouveau</b>
[NB : Références aux documentations du Centre du patrimoine mondial, d'ICOMOS, ICCROM et UICN, au site Internet et aux informations disponibles par voie électronique, par exemple références croisées des propositions avec la section V des <i>Orientations</i> sur la gestion de l'information]	
<b>III. PROTECTION ET CONSERVATION DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL</b>	
A. GESTION DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL	<b>63 &amp; nouveau</b>
Déclaration des valeurs de patrimoine mondial	
Définition de la gestion	<b>Nouveau &amp; 72</b>
Définition du cycle de gestion	<b>Nouveau</b>
[NB : Y compris le cycle de conservation]	
Le cycle de gestion	<b>Nouveau</b>
Questions de gestion du patrimoine mondial	<b>Nouveau</b>
Responsabilités des partenaires dans la gestion du site	<b>Nouveau &amp; 56</b>
B. RAPPORTS PERIODIQUES	<b>77 &amp; 79</b>
Définition	<b>Nouveau</b>
Autorité	<b>Art. 29</b>

	N° des paragraphes correspondants dans les <i>Orientations</i> existantes (WHC.99/2 MARS 1999) et nouveaux paragraphes nécessaires
Objectifs	<b>Format p. 2-3</b>
Description du processus	<b>72, 75 &amp; nouveau</b>
Format des rapports périodiques	<b>77</b>
<u>Annexe 9 : Processus de rapport périodique et format des rapports et notes explicatives</u>	
Rapports	<b>71</b>
Objet des rapports périodiques	
Rapports périodiques de l'État partie	<b>73</b>
Rapports régionaux sur l'état du patrimoine mondial	<b>74</b>
Suivi	<b>Nouveau</b>
<b>C. SUIVI REACTIF</b>	 <b>68</b>
Définition	
Autorité	<b>Art. 11</b>
Objectifs	<b>Nouveau</b>
Description du processus	<b>47-50 &amp; nouveau</b>
<u>Nouvelle Annexe 10 : Processus de suivi réactif</u>	
Rapports	
Objet des rapports de suivi réactif	<b>Nouveau</b>
Suivi	<b>Nouveau</b>
<b>D. LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL</b>	 <b>Nouveau</b>
Définition	
Autorité	<b>Art. 11</b>
Objectifs	<b>Nouveau</b>
Description du processus	<b>86, 93</b>
<u>Nouvelle Annexe 11 : Inscription et traitement des biens sur la liste du patrimoine mondial en péril</u>	
Critères et références d'inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril	<b>80, 85</b>
Plan d'action	<b>86, 87, 91</b>
[NB : Y compris mesures correctives, assistance, calendrier, suivi]	
Suivi de la mise en œuvre du plan d'action	<b>92</b>
Exclusion d'un bien de la liste du patrimoine mondial en péril	<b>93 (ii)</b>
[NB : cf. Recommandation 7, section 4 du rapport, ci-dessous, conseil juridique recommandé]	
<b>E. EXCLUSION DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL</b>	 <b>46</b>
Définition	
Autorité	<b>Art. 11</b>

	N° des paragraphes correspondants dans les <i>Orientations</i> existantes (WHC.99/2 MARS 1999) et nouveaux paragraphes nécessaires
Objectifs	<b>Nouveau</b>
Description du processus	<b>47-53</b>
<u>Annexe 12 : Exclusion d'un bien de la Liste du patrimoine mondial</u>	
Critères et références d'exclusion de la Liste du patrimoine mondial	<b>46 &amp; nouveau</b>
[NB : cf. Recommandation 7, section 4 du rapport, ci-dessous, conseil juridique recommandé]	
<b>IV. ASSISTANCE INTERNATIONALE</b>	<b>Nouveau</b>
<b>A. PRINCIPES, POLITIQUES ET PRIORITES REGISSANT L'ASSISTANCE INTERNATIONALE</b>	<b>Nouveau</b>
Principes	
Système de coopération et d'assistance	
Objectif premier de l'assistance internationale	
Assistance internationale complémentaire aux efforts nationaux	
Priorité de l'assistance d'urgence	
Définition des politiques et priorités par le Comité du patrimoine mondial	
	<b>Nouveau</b>
Politique	
Allocation stratégique des ressources	
Assistance internationale à grande échelle et opérations majeures	
	<b>91, 113-115 &amp; 126</b>
Priorités	
<b>B. RESSOURCES</b>	
Coordination des ressources de toutes origines	<b>Nouveau</b>
Fonds du patrimoine mondial	
	<b>113, 122-125</b>
Procédures de demande d'assistance	
<u>Annexe 13 : Assistance internationale</u>	
<u>[NB : Y compris formulaire de demande, dates limites, priorités et critères d'attribution de l'assistance internationale]</u>	
Conditions	
Dates limites	<b>112</b>
Conditions requises pour bénéficier d'une assistance	<b>121</b>

N° des paragraphes correspondants  
dans les *Orientations* existantes  
(WHC.99/2 MARS 1999) et  
nouveaux paragraphes nécessaires

internationale

### C. PLANIFICATION DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Plan de travail	<b>Nouveau</b>
Approche proactive	<b>Nouveau</b>
Demandes des États parties	<b>94-111</b>

### D. MISE EN ŒUVRE

Dispositions contractuelles	<b>117, 118 &amp; 120</b>
Délégation d'autorité	<b>119</b>

E. EVALUATION ET SUIVI	<b>Nouveau</b>
------------------------	----------------

### V. **ACTIVITÉS D'APPUI A LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL**

A. ACTION AU NIVEAU NATIONAL POUR AMELIORER LA SENSIBILISATION AUX ACTIVITES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA <i>CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL</i>	<b>137-138</b>
--	----------------

### B. PRESENTATION ET TRANSMISSION AUX GENERATIONS FUTURES

Utilisation de l'emblème du patrimoine mondial et du nom, du symbole ou de la représentation des sites du patrimoine mondial	<b>127-128</b> <b>Annexes 2 &amp; 3</b>
--	--

Réalisation de plaques destinées à commémorer l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial	<b>Nouveau</b>
--	----------------

C. EDUCATION, FORMATION ET RECHERCHE	<b>Nouveau</b>
--------------------------------------	----------------

D. DOCUMENTATION ET GESTION DE L'INFORMATION	<b>Nouveau</b>
--	----------------

## ANNEXES

- Annexe 1      Modèle de ratification/acceptation
- Annexe 2      Authenticité et intégrité en rapport avec la *Convention du patrimoine mondial*  
[NB : avec le texte du *Document de Nara sur l'authenticité* et la Recommandation de La Vanoise sur l'intégrité]
- Annexe 3      Typologie des biens [NB : à établir pour les biens culturels et naturels en y incluant les textes existants sur les villes, paysages culturels (références croisées dans le texte) aussi bien que les textes des groupes d'experts sur les canaux, itinéraires, etc.]
- Annexe 4      Format standard de soumission d'une liste indicative
- Annexe 5      Format pour la proposition d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial et conditions standard de format des propositions (y compris référence à la réunion d'experts sur les directives cartographiques pour l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial et les rapports sur l'état de préservation, Londres 1999)
- Annexe 6      Clauses de protection et de gestion des biens proposés et inscrits (doit comprendre la protection juridique et/ou contractuelle (législation), la protection traditionnelle, les mécanismes de gestion, les mécanismes de planification, la planification de gestion et de préservation, les zones tampon (17), les limites, l'ouverture au public)
- Annexe 7      Procédure et calendrier révisés pour le traitement des propositions (y compris l'indication claire des dates limites pour le renvoi, l'examen différé la représentation et le rejet (avec graphiques))
- Annexe 8      Procédures d'évaluation de l'ICOMOS et de l'UICN
- Annexe 9      Processus de rapport périodique et format des rapports et notes explicatives
- Annexe 10     Processus de suivi réactif
- Annexe 11     Inscription et traitement des biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril
- Annexe 12     Exclusion d'un bien de la Liste du patrimoine mondial
- Annexe 13     Assistance internationale (y compris formulaires de demande pour l'organisation d'activités de formation, les demandes d'assistance d'urgence, les demandes d'assistance préparatoire, l'assistance technique, les activités de formation, d'information et de promotion et l'information sur les dates limites, les priorités et les critères de fourniture de l'assistance internationale)

## BIBLIOGRAPHIE/LISTE SELECTIVE DE LECTURES

### RESSOURCES INTERNET/WWW

### LISTE D'ACRONYMES

### INDEX

#### 4. RECOMMANDATIONS POUR DES MODIFICATIONS AU CONTENU DES *ORIENTATIONS*

1. Il est recommandé que la nouvelle **Section I** des *Orientations* contienne une partie du texte existant mais comprenne aussi des textes nouveaux et une révision complète, comme indiqué dans le nouveau plan présenté ci-dessus (cf. **Section 3** de ce rapport).
2. Il est de plus recommandé que le paragraphe 6 des *Orientations* actuelles concernant les principes généraux soit revu et simplifié :
  - (a) pour revoir la déclaration sur l'équilibre entre biens culturels et naturels et la relier plus étroitement au texte sur la représentativité qui doit être fondé sur la résolution de la 12<sup>e</sup> Assemblée générale à ce sujet, et
  - (b) pour que la section (vi) (concernant la Liste du patrimoine mondial en péril) soit divisée en trois parties traitant des biens menacés, des biens où la menace a été atténuée et des biens dont la valeur a disparu.
3. Le groupe de travail qui a discuté de l'identification, de l'évaluation, de la proposition et de l'inscription (nouvelle **Section II** des *Orientations*) a préparé un nouveau projet de texte révisé, à partir du texte précédemment préparé par le Secrétariat et soumis à la 23<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial et de son Bureau en 1999 (cf. WHC.99/CONF.209.INF.11). Il a été décidé que le nouveau projet de texte révisé, qui nécessite encore des révisions substantielles, sera gardé en réserve en attendant les décisions de la 24<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial et de son Bureau quant à la manière de procéder pour la révision des *Orientations*.
4. À partir des discussions du groupe de travail qui a travaillé sur l'identification, l'évaluation, la proposition d'inscription et l'inscription (nouvelle **Section II** des *Orientations*), il est en outre recommandé ce qui suit :
  - (a) qu'un texte concis sur la stratégie mondiale pour une liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative soit inclus dans les *Orientations* ;
  - (b) que les listes indicatives soient obligatoires pour les biens naturels et culturels (cette recommandation est semblable à celle exprimée par le groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial) ;
  - (c) que les listes indicatives soient harmonisées (cette recommandation est semblable à celle du groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial) ;

- (d) que les critères culturels et naturels soient combinés, comme proposé lors de la réunion d'Amsterdam et discuté lors des réunions suivantes du Bureau et du Comité<sup>1</sup> ;
- (e) que compte tenu de l'importance des valeurs associatives, l'usage du critère (vi) de patrimoine culturel soit discuté à la lumière des résultats de la réunion africaine sur l'authenticité et l'intégrité (Zimbabwe, 26-31 mai 2000) ;
- (f) qu'à la suite d'un débat en profondeur sur le processus de proposition, les clarifications nécessaires soient apportées en ce qui concerne :
- le renvoi (y compris dates limites),
  - l'examen différé (utilisant les mêmes procédures et les mêmes dates limites que pour de nouvelles propositions),
  - le rejet,
  - la représentation,
  - la stricte application des procédures et des dates limites par le Secrétariat,
  - des déclarations claires à propos des sites transfrontières, des propositions conjointes, en série et par étapes, ainsi que des extensions ;
- (g) qu'une restriction éventuelle soit appliquée au nombre de propositions présentées chaque année au Comité du patrimoine mondial (cette recommandation est semblable à celle du groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial).
5. Le groupe de travail qui a discuté de l'identification, de l'évaluation, de la proposition d'inscription et de l'inscription (nouvelle **Section II** des *Orientations*) a passé en revue la proposition présentée à la 23<sup>e</sup> session du Bureau (juillet 1999) pour une modification du paragraphe 65 des *Orientations*. Selon cette proposition, les évaluations de l'ICOMOS et de l'UICN devaient être fournies à tous les États parties avant la réunion du Bureau. La nécessité de fournir l'information à tous les États parties a été reconnue. Le groupe de travail recommande que le texte actuel soit conservé, tandis que l'assemblée plénière considère que cette suggestion devrait être passée en revue une fois de plus par la 24<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial et de son Bureau.
6. À la suite des discussions du groupe de travail qui a passé en revue la gestion, le suivi, la soumission de rapports, l'inscription sur la liste en péril et le retrait (nouvelle **Section III** des *Orientations*) il est recommandé :

---

<sup>1</sup> À la suite de la réunion d'Amsterdam, il a été proposé que les nouveaux critères (viii) comprennent une référence à " l'interaction humaine avec l'environnement ". L'UICN est fermement convaincue que cette référence doit être supprimée du projet de critère (viii), l'UICN s'inquiétant de la confusion qui pourrait être créée en faisant intervenir spécifiquement l'élément humain dans ce projet de critère alors que cela semble beaucoup plus approprié pour les critères concernant les paysages culturels – projet de critères (iii), (iv) ou (v).

- (a) qu'une section sur la gestion des biens du patrimoine mondial soit incluse dans les *Orientations*. Cette recommandation, justifiée par le fait que la gestion des biens est aussi importante que leur inscription, est nécessaire pour préserver l'intégrité de la Liste dans le temps. On a également noté que la gestion des biens du patrimoine mondial exige des capacités supplémentaires, en raison du renforcement des responsabilités et du fait que les gestionnaires de sites auront besoin d'une information spécifique pour veiller à la préservation des valeurs de patrimoine mondial.
- (b) qu'une déclaration des valeurs de patrimoine mondial spécifique d'un bien doit constituer un élément fondamental d'un dossier de proposition d'inscription. Cette déclaration rédigée par les États parties et amendée par le Comité sur avis des organismes consultatifs est l'élément clé en fonction duquel tout bien doit être géré afin de protéger ces valeurs. Il est également reconnu que les États parties peuvent parfois souhaiter protéger d'autres valeurs. Cette déclaration des valeurs deviendra le point de référence pour toute la gestion ultérieure du bien (une révision et une clarification du paragraphe 63 des *Orientations* seront nécessaires).
- (c) que la gestion soit centrée sur la protection des valeurs naturelles et culturelles universelles remarquables telles que définies dans la déclaration des valeurs décrite au point 5 b) ci-dessus. Ces valeurs doivent être le point focal de la procédure d'identification, d'évaluation, d'inscription, de gestion, et servir de point de référence pour un cycle de suivi sur site, de rapport périodique et de suivi réactif potentiel, d'inscription sur la liste en péril, et d'exclusion.
- (d) que le Secrétariat et les organismes consultatifs présentent au Comité une proposition pour la préparation d'une série de guides brefs, bien illustrés et d'emploi facile, pour la gestion des biens du patrimoine mondial.
- (e) que dans le cadre des stratégies mondiales et régionales de formation et des activités de formation correspondant à la *Convention du patrimoine mondial*, on porte attention à la formation centrée sur les processus et activités postérieures à l'inscription, y compris gestion et rapports périodiques.
- (f) que les critères pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril soient cohérents avec les critères d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et avec la déclaration des valeurs.
- (g) qu'en ce qui concerne le suivi réactif, la prochaine révision des *Orientations* reflète la nécessité d'envoyer la section pertinente des documents de travail sur l'état de préservation des biens du patrimoine mondial aux États parties concernés en même temps que ces documents sont distribués aux membres du Bureau et du Comité (révision du paragraphe 68 des *Orientations*).

7. Les discussions du groupe de travail qui a passé en revue la gestion, le suivi, la soumission de rapports, l'inscription sur la liste en péril et le retrait (nouvelle **Section III** des *Orientations*) recommandent qu'un conseil juridique soit recherché pour un certain nombre de questions légales qui doivent être résolues afin de faciliter la révision des *Orientations* (sections I.E et III.C existantes) avec une certaine certitude. Il s'agit des questions suivantes :
- (a) Inscription sur la liste en péril :
- La Convention donne-t-elle autorité d'inscrire un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril sans le consentement de l'État partie ?
  - La demande d'assistance indiquée dans la Convention et dont parle le paragraphe 80 (iv) des *Orientations* doit-elle venir de l'État partie en cause ?
  - Le paragraphe 89 des *Orientations* doit-il être considéré comme impliquant la nécessité du " consentement " de l'État partie ? La rédaction des paragraphes 86, 87, 88, 90 et 93 doit également être étudiée pour en décider, car elle peut être utile en indiquant quelle était l'intention des rédacteurs à l'époque.
  - Selon la réponse du Conseil, la question politique peut encore se poser : est-il souhaitable de demander le consentement de l'État partie pour inclure des biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril ? Si tel est le cas, les *Orientations* doivent s'en faire le reflet.
- (b) Retraits
- La Convention donne-t-elle autorité d'exclure un bien de la Liste du patrimoine mondial ?
  - Si tel est le cas, qui détient cette autorité (Bureau ou Comité) ?
  - Doit-il y avoir consentement de l'État partie ?
  - L'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril est-elle une condition préalable à son exclusion ?
8. Le groupe de travail qui a passé en revue le texte traitant de l'assistance internationale dans les *Orientations* propose un nouveau projet de texte révisé pour la **Section III** après avoir d'abord analysé l'information sur l'assistance internationale présentée dans les *Orientations* actuelles (cf. **Annexe VI**). Avec l'accord du Président du Comité du patrimoine mondial, il a été décidé que ce texte serait immédiatement transmis à C3E, qui devait présenter un rapport d'avancement sur l'évaluation de l'assistance internationale au siège de l'UNESCO, le vendredi 14 avril 2000. Le nouveau projet de texte révisé pour la section III soumis à C3E est inclus dans ce rapport en **Annexe VII**.
9. Il est recommandé que le Secrétariat et les organismes consultatifs préparent et soumettent au Bureau un résumé complet de tous les documents à produire pour compléter les *Orientations* (annexes, formulaires, analyse et stratégie des besoins de formation, guides de gestion, etc.).

**ANNEXES**

- ANNEXE I Liste des participants
- ANNEXE II Discours de M. Alan Howarth, C.B.E., ministre de la Culture
- ANNEXE III Commentaires préliminaires de M. Abdelaziz Touri, Président du Comité du patrimoine mondial
- ANNEXE IV Remarques introductives de M. Mounir Bouchenaki, Directeur, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
- ANNEXE V Ordre du jour
- ANNEXE VI Analyse de l'information sur l'assistance internationale actuellement présentée dans les *Orientations*
- ANNEXE VII Proposition de nouveau texte sur l'assistance internationale pour la version révisée des *Orientations*

## Liste des participants

### AFRICA

Mr Dawson MUNJERI  
Executive Director  
The National Museums and Monuments  
P.O Box CY 1485  
Causeway, HARARE  
Zimbabwe  
Tel: 263 4 77 4208  
Fax: 263 4 753 085  
E-mail: [natmus@utande.co.zw](mailto:natmus@utande.co.zw)

Ms Esther J.C. KERARIO  
National Environment Management Council  
(NEMC)  
P.O. Box 63154  
DAR-ES-SALAAM  
United Republic of Tanzania  
Tel/Fax : 00 255 51 121334 (Office)  
E-mail: [ekerario@yahoo.com](mailto:ekerario@yahoo.com)  
[magnus@simbanet.net](mailto:magnus@simbanet.net)

### ARAB STATES

M. Abdelaziz TOURI  
Président du Comité du patrimoine mondial  
Directeur  
Direction du Patrimoine culturel  
Ministère des Affaires Culturelles  
17, rue Michlifen  
Agdal  
RABAT  
Maroc  
Tel: 212 7 67 13 81  
Fax : 212 7 67 13 97

Mr Ahmed FAHMY  
UNESCO Cairo Office  
8 Abdel Rahman Fahmy Street  
Garden City  
CAIRO 11511  
Egypt  
Fax: 00 20 2 3545 296  
E-mail: [uhcai@unesco.org](mailto:uhcai@unesco.org)

### ASIA AND THE PACIFIC

Mr Kevin KEEFFE  
Assistant Secretary  
World Heritage and Wilderness  
Environment Australia  
Department of the Environment and Heritage  
CANBERRA ACT 2601  
Tel: 61 2 6274 1111  
Fax: 61 2 6274 1123  
E-mail: [Kevin.Keeffe@ea.gov.au](mailto:Kevin.Keeffe@ea.gov.au)

Dr. Nobuko INABA  
Senior Specialist for Cultural Properties  
Architecture Division  
Cultural Properties Protection Department  
Agency for Cultural Affairs (Bunka -cho)  
3-2-2, Kasumigasiki, Chiyoda-ku  
TOKYO, 100-0013  
Japan  
Tel: 81-3-3581-4012  
Fax: 81-3-3591-0278  
E-mail: [ninaba@bunka.go.jp](mailto:ninaba@bunka.go.jp)

### EUROPE AND NORTH AMERICA

Dr Christina CAMERON  
Director General  
National Historic Sites  
Parks Canada  
Department of Canadian Heritage  
25 Eddy Street  
HULL Québec, KIA OM 5  
Canada  
Tel: 1 819 994 18 08  
Fax: 1 819 953 97 45  
E-mail: [Christina\\_Cameron@pch.gc.ca](mailto:Christina_Cameron@pch.gc.ca)

Mme Catherine CARO  
Administrateur civile - Adjointe au Sous-  
Directeur des Sites et des Paysages - Ministère  
de l'Aménagement du Territoire et de  
l'Environnement  
20, rue de Ségur  
75302 PARIS Cedex 07  
France  
Tel: 01 42 19 19 35 / 01 42 19 19 02  
Fax: 01 42 19 19 77  
E-mail: [catherine.caro@environnement.gouv.fr](mailto:catherine.caro@environnement.gouv.fr)

H.E. Janos Jelen  
 Ambassador  
 Department of Culture, Science and  
 Information  
 Ministry for Foreign Affairs  
 1027 Budapest  
 Nagy Imre ter 4  
 Hungary  
 Phone: 00 361 458 3407/1173  
 Fax: 00 361 458 1535  
 E-mail: JJelen@kum.hu

Ms Karen T. KOVACS  
 Counsellor and Special Assistant to the  
 Assistant Secretary for Fish and  
 Wildlife and Parks  
 US Department of the Interior  
 1849 C Street, N.W.  
 Washington, DC 20240  
 United States of America  
 Tel. 1 202 208 4678  
 Fax: 1 202 208 46 84  
 E-mail : [Karen\\_Kovacs@ios.doi.gov](mailto:Karen_Kovacs@ios.doi.gov)

#### **UNITED KINGDOM**

Mr Thomas HASSALL  
 42 Rewley Road  
 OXFORD OX1 2RQ  
 United Kingdom  
 Tel: 44 1865 205 266  
 Fax: 44 1865 205 267  
 E-mail: tom@hassalls.free-online.co.uk

Mr Nigel PITTMAN  
 Department. for Culture, Media and Sport  
 2-4 Cocurpur St.  
 LONDON SW1Y 5DH  
 United Kingdom  
 Tel: 44 171 211 6901  
 Fax: 44 20 7211 6962  
 E-mail: nigel.pittman@culture.gov.uk

Dr Christopher YOUNG  
 Head of World Heritage and International  
 Policy  
 English Heritage, 23 Savile Row  
 LONDON W1X 1AB  
 England  
 United Kingdom  
 Tel: 44 171 973 3000  
 Fax: 44 171 973 3249  
 E-mail: [chris.young@english-heritage.org.uk](mailto:chris.young@english-heritage.org.uk)  
[christophyoung@email.msn.com](mailto:christophyoung@email.msn.com)

#### **LATIN AMERICA AND THE CARRIBEAN**

Mr José Pedro DE OLIVEIRA COSTA  
 Secretary of State for Biodiversity and Forests  
 Ministry of the Environment  
 Rue Flavio Queiros Moraes 82  
 SAO PAULO 01249-030  
 BRASILIA  
 Brazil  
 Tel: 55-61-317-1115  
 Fax: 55-61-323 7936  
 E-mail: [cjuaj001@mma.gov.br](mailto:cjuaj001@mma.gov.br)

Mr Elias MUJICA  
 Deputy Coordinator  
 Consortium for the Sustainable Development  
 of the Andean Ecoregion (CONDESAN)  
 International Potato Center  
 Av. La Universidad 795, La Molina  
 P.O Box 1558 LIMA  
 Peru  
 Tel: 263 4 75 28 76/ 77 42 08  
 Fax: 263 4 75 30 85  
 E-mail: [e.mujica@cgiar.org](mailto:e.mujica@cgiar.org)

#### **ADVISORY BODIES TO THE WORLD HERITAGE COMMITTEE**

#### **INTERNATIONAL COUNCIL FOR MONUMENTS AND SITES (ICOMOS)/CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS)**

Dr Henry CLEERE  
 Coordinateur du patrimoine mondial  
 ICOMOS  
 49-51 rue de la Fédération  
 75015 PARIS  
 France  
 Tel: 33 1 45 67 67 70  
 Fax: 33 1 45 66 06 22  
 E-mail: [cleere@icomos.org](mailto:cleere@icomos.org)

Mr Giora SOLAR  
 4 Paran Street  
 Apartment 311  
 JERUSALEM 97802  
 Israel  
 Phone/Fax: 972 2 581 0779  
 E-mail: [giorasolar@hotmail.com](mailto:giorasolar@hotmail.com)

**INTERNATIONAL CENTRE FOR THE  
STUDY OF THE PRESERVATION AND  
THE RESTORATION OF CULTURAL  
PROPERTY (ICCROM) / CENTRE  
INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LA  
CONSERVATION ET LA  
RESTAURATION DES BIENS  
CULTURELS (ICCROM)**

Mr Joe KING  
ICCROM  
Via di San Michele, 13  
00153 ROME  
Italy  
Tel: 39 06 58 553 313  
Fax: 39 06 58 55 33 49  
E-mail: [jk@iccrom.org](mailto:jk@iccrom.org)

Mr Herb STOVEL  
Coordinator  
World Heritage Convention  
ICCROM  
Via di San Michele, 13  
00153 ROME  
Italy  
Tel: 39 06 58553 316  
Fax: 39 06 58 55 33 49  
E-mail: [hs@iccrom.org](mailto:hs@iccrom.org)

**WORLD CONSERVATION UNION  
(IUCN)/UNION MONDIALE POUR LA  
NATURE (IUCN)**

Mr David SHEPPARD  
Protected Areas  
IUCN  
Rue Mauverney 28  
CH-1196 GLAND  
Switzerland  
Tel : 41 22 999 0001  
Fax : 41 22 999 0015  
E-mail : [das@hq.iucn.org](mailto:das@hq.iucn.org)

**SECRETARIAT OF THE RAMSAR  
CONVENTION ON WETLANDS**

Mr Dwight PECK  
Executive Assistant for Communications  
The Convention on Wetlands (Ramsar, Iran,  
1971)  
Rue Mauverney 28, CH-1196 Gland,  
Switzerland  
Fax: +41 22 999 0169  
E-mail: [peck@ramsar.org](mailto:peck@ramsar.org)

**UNITED KINGDOM SECRETARIAT**

Ms Annabel BENOIT  
Assistant to the Head of World Heritage and  
International Policy  
English Heritage  
23 Savile Row  
LONDON W1X 1AB  
England  
United Kingdom  
Tel: 44 171 973 3000  
Fax: 44 171 973 3249  
E-mail: [annabel.benoit@english-heritage.org.uk](mailto:annabel.benoit@english-heritage.org.uk)

**UNESCO WORLD HERITAGE CENTRE**

M. Mounir Bouchenaki  
The Director  
UNESCO World Heritage Centre  
7, place de Fontenoy  
75352 PARIS 07 SP  
France  
Telephone: +33 1 45 68 15 71  
Facsimile: +33 1 45 68 55 70  
E-mail: [m.bouchenaki@unesco.org](mailto:m.bouchenaki@unesco.org)

Ms Mechthild ROSSLER  
Programme Specialist  
UNESCO World Heritage Centre  
7, place de Fontenoy  
75352 PARIS 07 SP  
France  
Telephone: +33 1 45 68 18 91  
Facsimile: +33 1 45 68 55 70  
E-mail: [m.rossler@unesco.org](mailto:m.rossler@unesco.org)

Ms Sarah TITCHEN  
UNESCO World Heritage Centre  
7, place de Fontenoy  
75352 PARIS 07 SP  
France  
Telephone: +33 1 45 68 14 04  
Facsimile: +33 1 45 68 55 70  
E-mail: [s.titchen@unesco.org](mailto:s.titchen@unesco.org)

Mr Herman VAN HOOFF  
UNESCO World Heritage Centre  
7, place de Fontenoy  
75352 PARIS 07 SP  
France  
Telephone: +33 1 45 68 18 69  
Facsimile: +33 1 45 68 55 70  
E-mail: [h.van-hooff@unesco.org](mailto:h.van-hooff@unesco.org)

## DISCOURS DE M. ALAN HOWARTH, C.B.E., MINISTRE DE LA CULTURE

### Opening Comments

I am very sorry that I cannot be with you today. The opportunity to visit a wonderful city such as Canterbury is one to relish, but unfortunately pressing business in London this week has had to take precedence.

In 1988, Canterbury Cathedral, St Augustine's Abbey and St Martin's church comprised one of the UK's original group of World Heritage Site nominations. For three hundred years, Canterbury has been the seat of the spiritual leader of the Church of England. The World Heritage Site comprises the church of St Martin's, which preserves evidence of late Roman and Saxon construction, and is the building in which St Augustine and his followers first worshipped. The ruins of the Abbey of St Augustine, which reminds us of the evangelising role of the saint, includes the remains of the monastery where his monks lived and worshipped, and where Kentish Kings and early Archbishops were buried. And then there is the superb and World famous Christ Church Cathedral, with its breathtaking mixture of Romanesque and Gothic perpendicular styles, where Archbishop Thomas Becket was assassinated in 1170. The three components of the World Heritage Site together provide a visual record of the introduction of post - Roman Christianity to Britain.

For those of you paying your first visit to Canterbury, and indeed those of you who are familiar with the City, I am sure that once you can get away from your deliberations over the *Operational Guidelines*, you will find much to enjoy and inspire you in this wonderful City. And, if at any time you feel the need for some spiritual guidance or intervention in your deliberations, then - like pilgrims of old - perhaps you could not have come to a better place for it !

### Support for UNESCO

The establishment of the Convention in 1972, was a prime illustration of UNESCO's creative thinking. UNESCO was ahead of its time in recognising the need to treat world heritage holistically, to cherish and protect it by engendering a universal sense of responsibility for the best, the most significant, places on earth. It was an ambitious programme in 1972, and its value and vision remain undiminished. The UK Government fully supports the ideals embodied in the Convention and will continue to do its best to take those ideals forward into the new Millennium.

Despite the UK's withdrawal from UNESCO in 1985, I am glad to say that we remained a party to the Convention, and proceeded with nominations in the late 1980s, as well as sponsoring the UK branch of ICOMOS to produce a very highly acclaimed set of monitoring reports on the condition of the World Heritage Sites in England.

As you know, we have been extremely active in our support for the Convention since we rejoined UNESCO , so quickly after coming into office in May 1997. We hit the ground running, to coin a phrase, and one of our first steps was to launch a review of our Tentative List of future nominations: over 500 bodies and individuals took part in a public consultation, leading to the publication in April last year of a list of 25 sites for possible nomination over the next 5-10 years. The list took full account of UNESCO's wishes for a

more representative World Heritage List, which already features many historic towns and cathedrals in Western Europe.

Accordingly, we focussed on the UK's particular contribution to world culture. The new Tentative List therefore comprises sites representing our industrial heritage - such as the Cornish Mining Industry and Arkwright's Mill at Cromford; our global influence - such as Chatham Dockyard and the Liverpool Waterfront; and sites representing the UK's unique natural heritage - such as the Dorset and East Devon Coast, the Cairngorm Mountains in Scotland, and the New Forest.

I am pleased to say that the new Tentative List, and the thoroughness with which it has been produced, have attracted some very kind comments from UNESCO's World Heritage Centre, and that we are getting requests for copies from other countries who are now conducting reviews of their Tentative Lists.

But inscribing sites on the World Heritage List is only the end of the beginning. We must continue by ensuring that they are cared for in a way that is worthy of their international significance and value. Indeed, UNESCO now requires that Management Plans should be drawn up for each site, to the very highest standards, in advance of nomination. Again, I am pleased to say that the Plan for Hadrian's Wall was highly commended as a model of its kind by the World Heritage Committee. Very impressive Plans have been completed for Avebury and Maritime Greenwich, and Plans are in progress for many other Sites, including Stonehenge, Greenwich, Canterbury, Durham, Fountains Abbey and Ironbridge Gorge. A key feature of these Plans is sustainability: the need to balance the impacts on sites arising from pressures such as tourism, with the need to ensure that the character and fabric of the Sites themselves are not eroded. I know this is an issue which will be of concern to you all.

Very importantly, the World Heritage Convention provides for help to be given to sites that are in danger, typically through environmental disaster, war, or where the host Government simply does not have the money or know-how. Examples of assistance in recent years from the World Heritage Centre include the archaeological site at Butrint in Albania, which was so badly damaged in the civil war, Bahla Fort in Oman and the Chan Chan Archaeological Zone in Peru. In this and other respects the Convention must surely represent one of the real international success stories of recent years. The UK has much expertise in heritage management and is now ready and eager to play a fuller international role in this area.

### **World Heritage Committee**

We were naturally disappointed not to be elected to the World Heritage Committee at the recent elections. However, we felt it right to stand down in the third round of voting in favour of Egypt, to ensure a better balanced representation of countries from each continent on the Committee. We are committed to the Convention and will continue to send a full strength team, as Observers, to future meetings of the Committee and related fora. I will also take advantage of this opportunity to confirm that the UK will be a candidate again at the next elections, in 2001.

**Importance of this Conference**

Your Conference is of course one of several parallel activities arising out of the World Heritage Committee's recent concerns about the future directions of the Convention. Important work is in hand by Working Groups looking at representativity of the World Heritage Committee, and the need for a better balanced World Heritage List, and we are pleased to play whatever part we can in supporting these initiatives.

It is a privilege for the UK to be able to host this Conference, which hopefully will result in a new set of Guidelines which everyone can follow: this of course is especially important for those countries who are new to the Convention and who are keen to see their sites achieve formal international recognition. I am sure that your work this week will enable them, and indeed some much older hands, to find the process that bit easier. I am all in favour of making guidance and instructions as user friendly as possible. This does not mean that we should risk losing any essential requirements in the process - we are after all talking about protecting the World's most important sites - but there is undoubtedly much scope for making the Guidelines a much easier document to follow.

**Concluding comments**

To conclude, thank you all for taking time out from your busy schedules, and in some cases to travel very long distances, to support this Conference, and I am sure you will join me in thanking Christ Church College for hosting this event. I am looking forward to seeing a full report on the outcome.

**Commentaires préliminaires par M. Abdelaziz Touri  
Président du Comité du patrimoine mondial**

Au nom du Comité du patrimoine mondial, je voudrais remercier les autorités du Royaume-Uni, en particulier l'Honorable Alan Howarth, Ministre de la Culture, et M. Nigel Pittman (du Département de la Culture, des Médias et des Sports du Royaume-Uni), d'accueillir cette importante réunion d'experts. En tant que Président du Comité du patrimoine mondial, je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance pour les immenses efforts de votre Gouvernement et d'English Heritage. Je remercie également tous les participants d'avoir fait un long voyage jusqu'à Cantorbéry pour seconder nos efforts afin de renforcer la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

Cette réunion marquera une étape importante pour l'avenir de la mise en œuvre de cet important instrument international de conservation. En décembre 1999, le Comité du patrimoine mondial a décidé qu'il fallait organiser cette réunion internationale d'experts du patrimoine culturel et naturel pour faire une proposition, dans l'optique d'une révision d'ensemble des *Orientations*. Il a spécifiquement demandé que l'on traite des objectifs suivants :

- (1) identifier et définir le public à qui s'adressent les *Orientations*,
- (2) étudier les projets de révision antérieurs des *Orientations*,
- (3) identifier les lacunes, les répétitions et les incohérences des *Orientations*,
- (4) d'après les points (1) et (3) précités, recommander une structure, un contenu et un format nouveaux pour les *Orientations*,
- (5) formuler des recommandations sur la future présentation des *Orientations* pour les rendre plus facilement consultables,
- (6) suggérer tout travail supplémentaire qui s'impose (avec calendrier et répartition des tâches) ; et
- (7) préparer un rapport contenant des recommandations spécifiques pour examen à la vingt-quatrième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial en l'an 2000.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* ont été rédigées en 1978 pour informer les Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* des principes qui doivent guider le travail des 21 membres du Comité intergouvernemental du patrimoine mondial. Les *Orientations* donnent aussi des indications sur le suivi et d'autres questions, essentiellement de procédure, liées à la mise en œuvre de la *Convention*. Les *Orientations* ont été révisées à maintes reprises au cours de ces dernières années et requièrent, de l'avis général, des remaniements substantiels et une révision approfondie.

Les *Orientations* constituent non seulement l'instrument de travail journalier du Secrétariat de la Convention, des organismes consultatifs et des membres du Comité et du Bureau, mais elles sont également utilisées par les responsables gouvernementaux et les gestionnaires de sites dans le monde entier.

Plus de vingt-cinq ans après son adoption par la Conférence générale de l'UNESCO, la *Convention du patrimoine mondial* de 1972 reste le seul instrument juridique international qui vise à protéger le patrimoine culturel aussi bien que naturel d'une valeur universelle exceptionnelle. C'est d'ailleurs ce que rappelle l'ensemble des définitions de la *Convention* en matière de patrimoine culturel et naturel. Par ailleurs, la notion de patrimoine est fondée sur le principe de "valeur universelle exceptionnelle". La *Convention* vise à assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise

en valeur et la transmission aux générations futures d'une liste sélectionnée de lieux culturels et naturels qui ont été identifiés et évalués comme les plus exceptionnels au monde.

Depuis 1992, le Comité a adopté de nouvelles approches innovantes, tout en révisant les Orientations, en particulier avec

- l'introduction de la notion de paysages culturels
- l'adoption de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative et équilibrée
- l'intégration de la soumission de rapports périodiques, suite à la Résolution de l'Assemblée générale des Etats parties
- l'inclusion de nouveaux concepts de gestion (en particulier les régimes de gestion traditionnelle)
- et enfin, l'assistance aux Etats parties pour les activités éducatives.

Le Comité est confronté à de nouveaux défis : l'évolution de la notion de patrimoine, les demandes croissantes pour répondre aux problèmes de conservation par une bonne gestion et un développement durable, et la fixation de priorités et de stratégies pour l'assistance internationale.

Les critères pour le patrimoine naturel et culturel figurent dans les *Orientations* qui ont été au moins dix fois révisées et mises à jour depuis vingt ans. En reconnaissant l'évolution de la compréhension et de la perception du patrimoine mondial et de la "valeur universelle exceptionnelle" au cours du temps, le Comité a modifié à plusieurs reprises la formulation des critères de sélection. Depuis les premières réunions du Comité, la taille et la composition de la Liste du patrimoine mondial ont fait l'objet de sérieux débats. Tout récemment, une réunion d'experts s'est tenue à Amsterdam, aux Pays-Bas, en mars 1998, marquant une étape importante de l'histoire de la *Convention du patrimoine mondial*. Les experts réunis à Amsterdam ont souligné que la *Convention* devait être considérée comme un document holistique associant le patrimoine culturel et naturel. Ils ont donc proposé un ensemble unifié de critères pour l'inclusion de biens naturels et culturels sur la Liste du patrimoine mondial. Les experts ont également fermement demandé que la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* assure la reconnaissance et la protection des interactions exceptionnelles entre les hommes et leur environnement naturel. De plus, les experts ont recommandé un renforcement de la gestion, du suivi et de la participation locale, afin d'assurer la crédibilité de la *Convention*.

Il est important de reconnaître toute l'importance qu'a pris le débat sur la signification et l'application des notions de "valeur universelle exceptionnelle", des "conditions d'intégrité" et du "test de l'authenticité" par rapport à la mise en œuvre de la *Convention*. Ces questions ont été débattues à presque toutes les sessions du Comité du patrimoine mondial et du Bureau.

Aujourd'hui, après presque trois décennies de sessions du Comité du patrimoine mondial, nous sommes confrontés à de multiples questions que posent les déséquilibres de la Liste du patrimoine mondial. Il faut les analyser soigneusement pour éviter des conclusions hâtives. Le Comité du patrimoine mondial a tenu compte de nombreuses suggestions et réflexions de réunions d'experts. Ainsi, suite à une réunion d'experts sur les paysages culturels d'Afrique, une réunion sur l'intégrité et l'authenticité en milieu africain va se tenir au Zimbabwe en mai 2000. Cette réunion va se pencher sur le contenu de ces concepts pour la région africaine.

Le Comité a également adopté une approche dynamique et a créé lors de sa vingt-troisième session un Groupe d'étude sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, présidé par Christina Cameron, du Canada.

En même temps, le Comité a suivi les suggestions et les conclusions des débats de la douzième Assemblée générale des Etats parties d'octobre 1999 sur :

- (a) "Les moyens d'assurer une Liste du patrimoine mondial représentative", et
- (b) "La représentation équitable au sein du Comité".

Deux groupes de travail sur ces questions ont été créés en janvier 2000. Tout comme la présente réunion d'experts, ils soumettront leurs rapports à la vingt-quatrième session du Bureau en juin 2000.

Je suis heureux de noter que des représentants des trois groupes sont parmi nous, ici à Cantorbéry, pour assurer la liaison entre le travail de ces trois importants groupes et la présente réunion d'experts.

Comme vous le savez, la Liste du patrimoine mondial s'allonge de plus en plus vite et diverses suggestions sont faites pour limiter sa taille et le nombre de biens qu'un Etat partie peut proposer à l'inscription. D'autre part, il est frappant de constater que certains types de patrimoine de "valeur universelle exceptionnelle" et certaines régions et expressions de la diversité culturelle et naturelle du monde restent toujours absents de la Liste. Les *Orientations* peuvent être un bon instrument pour appliquer des mesures qui permettent de réduire ces déséquilibres.

Comme je l'ai déjà mentionné, un grand progrès a été fait ces dernières années avec l'adoption de la Stratégie globale, l'inclusion de la notion de paysage culturel et d'autres aspects innovants de la mise en œuvre de la *Convention*, comme la reconnaissance de régimes de gestion traditionnelle, acceptables pour les biens naturels aussi bien que culturels.

Il est cependant essentiel d'étudier attentivement toutes les recommandations pour rendre la mise en œuvre de la *Convention* plus cohérente et pour fournir des conseils et des propositions spécifiques au Comité du patrimoine mondial à cet égard.

En conclusion, je voudrais de nouveau souligner le grand défi que doit relever le Comité pour rendre les *Orientations* plus pratiques à utiliser et plus cohérentes.

C'est une immense tâche qui nous attend, mais, en tant que Président du Comité du patrimoine mondial, je suis sûr que nous allons progresser avec votre aide et fournir une vision globale qui permettra une révision des *Orientations*. Je voudrais vous assurer que le Comité du patrimoine mondial attend avec impatience vos suggestions et que vos propositions seront étudiées attentivement à la prochaine session du Bureau, ainsi qu'à la session du Comité en Australie en décembre 2000.

Je voudrais vous remercier personnellement de votre très grand soutien pour universaliser encore davantage la mise en œuvre de la *Convention* du patrimoine mondial.

**Remarques introductives de M. Mounir Bouchenaki, Directeur, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO**

Mr Chairman,  
Principal,  
Ladies and Gentlemen,  
Dear Colleagues,

On behalf of the Director-General of UNESCO and former Chair of the World Heritage Committee, Mr Koichiro Matsuura, I would like to thank the Government of the United Kingdom and Minister Alan Howarth, for their generous hospitality and vision in hosting this important Expert Meeting.

This is an historic gathering. It is the first Expert Meeting on World Heritage to be held in this country since its ratification of the *World Heritage Convention* in 1984 and since rejoining UNESCO in 1998. My particular thanks go to Nigel Pittman and to Christopher Young who have watched over the planning of this meeting from its original conception last July at the Bureau of the World Heritage Committee in Paris. My thanks also to our local hosts here at Christ Church College and to Principal Michael Wright.

It is a great honour for us to have with us the Chairman of the World Heritage Committee, my friend Mr Abdelaziz Touri.

Being here near the magnificent cathedral city of Canterbury one's mind inevitably turns to history and to thinking about "origins". It is here in Canterbury that we see the physical remains of some of the earliest origins of the Church of England. So, let us reflect on the origins of the subject of discussion at this Expert Meeting, the *Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention*.

The first version of the *Operational Guidelines* were adopted by the World Heritage Committee at its very first session in Paris in June 1977 following the adoption of the *World Heritage Convention* by the UNESCO General Conference some five years earlier. In 1977 the Committee recognised that the *Operational Guidelines* would need "adjusting or expanding to reflect later decisions of the Committee". Furthermore the Committee described the *Guidelines* as being "of crucial importance, in that they provide a clear and comprehensive statement of the principles which are to guide the Committee in its future work."

Since that moment in time in 1977, a number of key factors have changed, indeed changed dramatically. Firstly, the *Convention* has become extraordinarily popular and universal with 158 States Parties having now joined together in a spirit of international co-operation for the protection of outstanding cultural and natural properties.

Secondly, in 1977 the World Heritage Committee was yet to inscribe a single property on the World Heritage List. In contrast we now have a total of 630 World Heritage properties inscribed on the List. These properties are located in an incredible variety of geo-cultural locations in a total of 118 different countries. The outstanding values of these properties are also diverse – with remarkable archaeological sites, areas of high biodiversity and magnificent architecture and landscapes included on the List. The conservation challenges facing these properties are daunting with a total of 27 properties now included on the List of World Heritage in Danger. In summary, the precious

resource base which we are all trying to conserve has grown substantially and is increasingly threatened.

As Mr Michel Parent was stating as former President of ICOMOS and member of the Committee which drafted the *World Heritage Convention*, the establishment of the World Heritage List is not an academic exercise. It is an international undertaking of a juridicial, technical and practical nature designed to mobilize active solidarity for the safeguard of the cultural and natural heritage.

This leads me to the third major difference between 1977 and now. It is the number of partners involved in the conservation of World Heritage properties – not only do we have the commitment of the 158 States Parties and the three Advisory Bodies of the World Heritage Committee (ICOMOS, ICCROM and IUCN) but we also have a multitude of other concerned actors, including other intergovernmental and non-governmental partners and an increasing interest and involvement in conservation by the general public. A measure of this interest can be seen in the almost 2 million "hits" we receive on the World Heritage Centre web site every month.

The fourth defining characteristic of our time, which is so different from 1977, is of course computer technology. Obviously this technology has already brought tremendous advances in our abilities to conserve our environment, through, for example advances in computerised remote sensing, GIS and photogrammetry techniques. But even more simply, computers now give us the opportunity to organise and present information in constructive and imaginative ways to huge and diverse audiences.

It is in this context that this Expert Meeting will begin its work to prepare a thorough revision to the *Operational Guidelines*. We need guidelines for the implementation of the *World Heritage Convention* that can address the needs of the signatories of the *Convention*, the extraordinary diversity of sites and the conservation challenges that they present. Furthermore the *Guidelines* need to be useful to a wide range of users – not only the World Heritage Committee but to our other partners working to protect World Heritage properties.

Over the last twenty-two years, as the need has arisen, new sections have been added to the *Guidelines*. For example, in the 1980s we saw long texts on "groups of buildings" added and in 1992 new text on "cultural landscapes" were included. At the same time other adjustments of the *Guidelines* were made, for example in 1998 greater emphasis on education was included in the section on International Assistance. The overall result is that the *Guidelines* are long, at times internally inconsistent, and lacking in clarity.

To achieve revision, I think that simplicity is the key. Clear instructions, presented in a logical fashion, are required. It is for this reason that I think this meeting hosted by the United Kingdom is likely to succeed, as this country has a long and distinguished record in the development of pragmatic approaches to conservation management and planning. As I mentioned earlier, the other thing that you have on your side is new technology and the ability to, therefore, structure, format and present the principles and procedures for conservation in a new, multi-dimensional form. The ability to cross-reference and to provide graphic examples is now easier to achieve using new computer applications.

I feel confident that with the diverse and exceptional expertise of this Expert Group, and with the assistance of the Advisory Bodies to the World Heritage Committee, you will make a significant contribution to the challenging task of revising the *Operational Guidelines*. You will be contributing to a much larger agenda of strategic reflection currently being undertaken by a Task

Force and Working Groups of the World Heritage Committee and by an external review of the system of International Assistance provided from the World Heritage Fund and of the World Heritage Centre's Information Management System. It is my hope that in combination, your work and the work of these other groups will provide a new logical framework and up-to-date content for the *Operational Guidelines* for presentation to the next session of the Bureau of the World Heritage Committee in June. In turn the Bureau will make recommendations to the Committee that will meet in December.

I would like to close by thanking you all for your demonstrated commitment to the work of the *World Heritage Convention* and by wishing you all the best with your deliberations.

Thanks to all who contributed to this important event and in particular my colleagues in the World Heritage Centre.

Thank you.

## ORDRE DU JOUR

**Jour 1 (lundi 10 avril 2000)**

15.00 – 18.00	Arrivée des délégués en fin d'après-midi/début de soirée, à Cantorbéry Café et thé disponibles dans le foyer principal de Cantorbéry Christ Church University College
19.00 – 21.00	Dîner

**Jour 2 (mardi 11 avril 2000)**

08.00	Petit-déjeuner
09.00	Discours de bienvenue donné par Professeur Michael Wright, Principal de Christ Church University College, Cantorbéry
09.05	Ouverture de la réunion d'experts par Monsieur Nigel Pittman (Department of Culture, Media & Sport, Royaume-Uni)
09.15	Discours de bienvenue donné par Monsieur le Ministre Alan Howarth, Ministre de la Culture, Royaume-Uni
09.20	Réponse de Monsieur Mounir Bouchenaki, Directeur du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO
09.35	Commentaires préliminaires de M. Abdelaziz Touri, Président du Comité du patrimoine mondial
09.50	Adoption de l'ordre du jour provisoire
10.00	Examen de l'efficacité des <i>Orientations</i> du point de vue de l'Etat partie, du gestionnaire du site, et des organes consultatifs
11.15	Pause café
11.30	Séance plénière sur l'objet de la réunion, les objectifs souhaités et les points soulevés dans les documents et les exposés diffusés à l'avance
12.30	Déjeuner
14.00	Séance plénière sur les publics ciblés et sur les Objectifs des <i>Orientations</i>
15.00	Pause café
15.15	Groupes de rédaction chargés de revoir les propositions de révision des <i>Orientations</i> en vue d'identifier les incohérences, duplications et d'analyser les options pour chaque section des <i>Orientations</i> et de rédiger un texte présentant des recommandations très claires pour une nouvelle structure, contenu et format du document
	Les thèmes proposés pour chaque groupe de rédaction sont les suivants:
	<i>Groupe 1 :</i> Identification / évaluation / propositions d'inscription / inscription
	<i>Groupe 2 :</i> Gestion et formation/suivi/soumission de rapports/inclusion/exclusion de la Liste du patrimoine en péril
	<i>Groupe 3:</i> Assistance internationale
17.30	Fin des débats officiels
18.30	Réception tenue par English Heritage dans le Musée de l'Abbaye Saint-Augustin
20.15	Dîner

**Jour 3 (mercredi 12 avril 2000)**

08.00	Petit-déjeuner
09.00	Suite des débats et rédaction des recommandations par les différents groupes
11.00	Pause café
11.15	Poursuite des débats et rédaction des recommandations par les différents groupes
12.30	Déjeuner
14.00	Poursuite des débats et recommandations à finaliser

15.00	Pause café
15.15	Séance plénière Recommandations pour la future présentation des Orientations dans le but d'une utilisation plus abordable et suggestion concernant la nécessité d'un travail complémentaire (selon l'emploi du temps et attributions des responsabilités)
17.30	Fin des débats officiels
19.30	Dîner officiel de la Conférence dans l'ancien réfectoire de l'Abbaye Saint-Augustin

#### **Jour 4 (jeudi 13 avril 2000)**

08.00	Petit-déjeuner
09.00 – 12.30	Réunion du groupe de rédaction définitive chargé de rédiger le rapport final ainsi que les projets d'amendement et de remaniement des <i>Orientations</i>
09.00 – 12.30	Visite du site patrimoine mondial de Cantorbéry pour les délégués non concernés par la réunion Visite de la Cathédrale de Cantorbéry suivie de la visite de l'Abbaye Saint-Augustin
12.30	Déjeuner
13.30 – 15.00	Fin de la réunion du groupe de rédaction définitive chargé de rédiger le rapport final et les projets d'amendement et de remaniement des <i>Orientations</i>
13.30 – 15.00	Visite du site patrimoine mondial de Cantorbéry pour les délégués non concernés par la réunion Visite de l'église Saint-Martin
15.00 – 15.30	Pause café
15.30 – 17.30	Dernière séance plénière pour commenter, approuver et adopter le rapport final
19.30	Dîner

#### **Jour 5 (vendredi 14 avril 2000)**

08.00	Petit-déjeuner Départ des délégués dans la matinée
-------	---

## ANALYSE DE L'INFORMATION SUR L'ASSISTANCE INTERNATIONALE ACTUELLEMENT PRÉSENTÉE DANS LES ORIENTATIONS

## ANNEXE VI

TYPE OF INTERNATIONAL ASSISTANCE, FORM NUMBER & PARAGRAPH NUMBERS IN THE OPERATIONAL GUIDELINES	BUDGET CEILING	DIR/WHC CAN APPROVE	CHAIR CAN APPROVE	BUREAU CAN APPROVE	COMMITTEE CAN APPROVE	DEADLINE FOR SUBMISSION FOR EXAMINATION BY BUREAU AND COMMITTEE	ADVICE FROM ADVISORY BODIES REQUIRED BY OPERATIONAL GUIDELINES	REFERENCE TO DOCUMENT NUMBER	WORLD HERITAGE FUND DUES MUST BE PAID	REFERENCE MADE TO ARTICLES OF THE CONVENTION IN THE OPERATIONAL GUIDELINES	PRIORITIES DESCRIBED IN THE OPERATIONAL GUIDELINES
PREPARATORY ASSISTANCE  WHC.99/9 (REV 11/02/99)  PARAGRAPHS 94-95	30,000	NO	UP TO 20,000	UP TO 30,000		1 MAY 1 SEPTEMBER	NO MENTION	WHC/5	YES		PARAGRAPH 126 TENTATIVE LISTS & PREPARATION OF NOMINATIONS
EMERGENCY ASSISTANCE  WHC.04/10/97  PARAGRAPHS 96-97	NONE	NO	UP TO 50,000	UP TO 75,000	MORE THAN 75,000	1 MAY 1 SEPTEMBER	116 "if deemed necessary by the Secretariat"	WHC/5	NO		
TRAINING ASSISTANCE  WHC.04/10/97  PARAGRAPHS 98-102	NONE	NO	UP TO 20,000	UP TO 30,000	MORE THAN 30,000	1 MAY 1 SEPTEMBER	116 "if deemed necessary by the Secretariat" & Committee decision of 1996 re ICCROM as lead agency on training & that all cultural heritage training requests be reviewed by ICCROM	NO REFERENCE	NO		SUB-REGIONAL TRAINING
TECHNICAL CO-OPERATION  WHC.04/10/97  PARAGRAPHS 103-110	NONE	NO	UP TO 20,000	UP TO 30,000	MORE THAN 30,000	1 MAY 1 SEPTEMBER	106 "The Secretariat can also ask for expert advice from the appropriate organization, 110 "after receiving the advice of ICCROM, ICOMOS or IUCN", 116 "if deemed necessary by the Secretariat", 117(b) "if deemed necessary by the Secretariat"	NO REFERENCE	YES	ARTICLE 22	PARAGRAPH 91 WORLD HERITAGE IN DANGER
EDUCATION, INFORMATION & PROMOTION ASSISTANCE PARA. 111	10,000	UP TO 5,000	UP TO 10,000				NO MENTION	NO REFERENCE	YES	ARTICLES 17 & 27	

## ASSISTANCE INTERNATIONALE

### I. Principes généraux régissant l'assistance internationale

#### A. Principes essentiels

##### SYSTEME DE COOPERATION ET D'ASSISTANCE

Le but de l'assistance internationale, conformément à la *Convention du patrimoine mondial*, est de fournir les ressources nécessaires à la protection du patrimoine culturel et naturel quand, au niveau national, en raison de l'ampleur de la tâche ou de moyens insuffisants dans le pays où est situé le bien, les ressources suffisantes ne peuvent être assurées (article 21(1) de la *Convention*).

La *Convention du patrimoine mondial* définit l'assistance internationale du patrimoine mondial culturel et naturel comme "la mise en place d'un système de coopération et d'assistance internationales visant à seconder les Etats parties à la convention dans les efforts qu'ils déploient pour préserver et identifier ce patrimoine" (article 7 de la *Convention*).

##### BUT ESSENTIEL DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Le Comité du patrimoine mondial étudie les demandes des Etats parties concernant les biens du patrimoine culturel et/ou naturel situés sur leur territoire, qui figurent ou sont susceptibles de figurer sur la Liste du patrimoine mondial ou la Liste du patrimoine mondial en péril (articles 13.1, 19 et 20 de la *Convention*).

Le Comité peut appuyer des demandes traitant de la mise à disposition de compétences professionnelles (études, experts, formation), d'équipement et de financement (prêts et subventions) (article 22 de la *Convention*).

##### L'ASSISTANCE INTERNATIONALE COMPLETE LES EFFORTS NATIONAUX

L'assistance internationale est normalement seulement accordée pour compléter les ressources nationales lorsque celles-ci sont insuffisantes (paragraphe 8 du préambule de la *Convention*).

##### PRIORITE DE L'ASSISTANCE D'URGENCE

"En raison des travaux qu'il peut y avoir lieu d'entreprendre sans délai, les demandes fondées sur des calamités naturelles ou des catastrophes doivent être examinées d'urgence et en priorité par le Comité" (article 21(2) de la *Convention*).

## **DEFINITION D'UNE POLITIQUE GENERALE ET DE PRIORITES PAR LE COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

Le Comité définit une politique générale et des priorités pour l'assistance internationale (article 13(4) de la *Convention*).  
L'Assemblée générale peut définir une politique générale.

### **B. Politique générale**

#### **ALLOCATION STRATEGIQUE DE RESSOURCES**

L'allocation de ressources pour l'assistance internationale par le Comité doit être présentée dans le plan stratégique qui doit être établi par le Comité au moins tous les six ans.

#### **ASSISTANCE INTERNATIONALE A GRANDE ECHELLE ET GRANDES OPERATIONS**

L'assistance internationale et les grandes opérations doivent être entreprises conformément au plan stratégique du Comité du patrimoine mondial.

### **C. Priorités**

Les priorités sont définies et actualisées régulièrement par le Comité. Ce processus a lieu au moins tous les deux ans et prend en considération les résultats des derniers rapports périodiques du Comité du patrimoine mondial.

[Les priorités seront incluses en annexe. Jusqu'à l'établissement des priorités, les paragraphes 91, 113-115 et 126 seront utilisés comme exposé des priorités].

## **II. Ressources**

### **A. Répartition des ressources provenant de toutes les sources de soutien**

La répartition des ressources provenant de toutes les sources de soutien de l'assistance internationale (y compris le Fonds du patrimoine mondial et d'autres sources, telles que les fonds-en-dépôt) doit être coordonnée pour s'assurer que l'allocation se fait conformément aux dispositions du plan stratégique et des priorités du Comité. L'étude des demandes de fonds provenant de toutes les sources doit normalement être effectuée de manière systématique, en utilisant des procédures et critères communs.

Toutes les contributions volontaires et obligatoires au Fonds du patrimoine mondial et toutes autres contributions extérieures seront réparties par le Comité du patrimoine mondial.

## **B. Fonds du patrimoine mondial**

Les Etats parties sont incités à faire des contributions au Fonds du patrimoine mondial pour les besoins de l'assistance internationale.

L'assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial a des chances d'avoir un effet multiplicateur ou catalytique, en tant que capitaux de lancement permettant de stimuler l'intérêt pour la conservation et de contribuer à l'avancement de la recherche scientifique et à la formation de personnel spécialisé.

## **III. Procédures d'application**

### **A. Conditions**

#### **DATES LIMITES**

Les dates limites de soumission des demandes d'assistance internationale sont déterminées par le Comité, en consultation avec les organismes consultatifs et le Secrétariat.

[Les dates limites seront présentées en annexe. Jusqu'à ce que ces dates limites soient définies, on appliquera le paragraphe 112.]

#### **CONDITIONS DE RECEVABILITE DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE**

Seuls les States Parties qui ne sont pas en retard dans le paiement de leurs contributions au Fonds du patrimoine mondial pour l'année précédente sont habilités à recevoir une subvention d'assistance internationale pour l'année civile suivante, sauf en ce qui concerne l'assistance d'urgence.

### **B. Planification de l'assistance internationale**

#### **PLAN DE TRAVAIL**

Le Comité coordonne l'octroi de l'assistance internationale à la fois par des approches proactives et en réponse aux demandes des Etats parties, dans le cadre d'un plan de travail.

Le plan de travail est établi régulièrement par le Comité, mais au moins tous les deux ans, en prenant en considération les résultats des derniers rapports périodiques régionaux.

L'étude de la mise en œuvre du plan de travail constitue un point permanent de l'ordre du jour du Comité et comprend une liste des biens pour lesquels une assistance internationale a été accordée.

Les plafonds budgétaires et l'autorité chargée d'approuver les différents types d'assistance sont déterminés par le Comité et régulièrement revus conformément aux dispositions et aux besoins de son plan de travail.

Toutes les demandes d'assistance internationale sont envoyées aux organismes consultatifs concernés pour étude et évaluation professionnelles.

#### **APPROCHE PROACTIVE**

Le Comité favorisera les approches proactives en planifiant plus avant la répartition effective de ses ressources pour l'assistance internationale, en se fondant sur son plan stratégique et sur son plan de travail.

#### **DEMANDES FORMULEES PAR LES ETATS PARTIES**

Les Etats parties peuvent entreprendre des demandes d'assistance internationale ordinaire et/ou d'urgence [formulaire de demande et critères d'évaluation sous formes d'annexes à mettre au point].

### **IV. Mise en œuvre**

#### **DISPOSITIONS CONTRACTUELLES**

Quand une assistance internationale est accordée à un Etat partie, un accord est conclu entre le Comité et l'Etat concerné (ou son représentant désigné), conformément à la réglementation de l'UNESCO concernant de tels accords (voir annexe).

#### **DELEGATION D'AUTORITE**

Le Comité peut décider de déléguer son autorité au Président ou à un membre du Secrétariat pour signer de tels accords en son nom.

### **V. Evaluation et suivi**

Un mécanisme de suivi de l'avancement, de l'évaluation et de la suite à donner sera mis en place pour s'assurer que les objectifs du plan stratégique sont atteints et actualisés.